



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°25-2019-001

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2019

# Sommaire

## **DIRECCTE UT25**

25-2018-12-27-012 - Arrêté portant Agrément ESUS pour LA FINANCIERE DU  
MAGNOLIA (2 pages) Page 4

## **Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs**

25-2019-01-02-004 - Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle  
gestion publique (8 pages) Page 7

## **Direction Départementale des Territoires du Doubs**

25-2019-01-03-002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Christian  
SCHWARTZ, directeur départemental des territoires du Doubs, à ses collaborateurs (7  
pages) Page 16

25-2019-01-03-003 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Christian  
SCHWARTZ, directeur départemental des territoires du Doubs, à ses collaborateurs, en  
matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 24

25-2019-01-03-004 - Commune des Premiers Sapins - application du régime forestier (2  
pages) Page 27

## **DREAL Bourgogne Franche-Comté**

25-2018-12-26-006 - Arrêté autorisant les agents de la direction régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne - Franche-Comté  
(DREAL BFC), ainsi que les agents publics ou privés mandatés par cette dernière, à  
pénétrer sur les propriétés privées situées sur le territoire des communes de Besançon et de  
Beure. (3 pages) Page 30

25-2018-12-27-013 - arrêté portant prorogation de l'arrêté du 13 septembre 2013 portant  
dérogation à l'interdiction de détruire, altérer, dégrader, des sites de reproduction ou des  
aires de repos de spécimens d'espèces animales protégées et de capturer, de détruire et de  
perturber des spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre de la réalisation de la  
zone d'aménagement concerté "Parc Tertiaire - Gare TGV Auxon-Dessus (25)" (7 pages) Page 34

## **Préfecture du Doubs**

25-2019-01-02-001 - Arrêté interdiction manifestation Ecole-Valentin du 02 janvier au 28  
janvier 2019 inclus (2 pages) Page 42

25-2018-12-28-008 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales (10 pages) Page 45

25-2018-12-28-007 - Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture tardive des jeux au casino de  
Besançon (2 pages) Page 56

25-2019-01-03-001 - Dérogation au repos dominical (2 pages) Page 59

25-2019-01-02-002 - Dérogation au repos dominical . Entreprise ZEEMAN à  
AUDINCOURT (2 pages) Page 62

25-2019-01-02-003 - Dérogation au repos dominical. Entreprise MONOPRIX à  
BESANCON (2 pages) Page 65

**Service de la sécurité routière**

25-2018-12-27-014 - AGRÉMENT AE BAVANS CONDUITE (changement de propriétaire) (2 pages)

Page 68

25-2018-12-27-015 - Renouvellement AGRÉMENT AE MAISONNEUVE (2 pages)

Page 71

DIRECCTE UT25

25-2018-12-27-012

Arrêté portant Agrément ESUS pour LA FINANCIERE  
DU MAGNOLIA



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

**DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté**  
**Unité Départementale du Doubs**

**Arrêté n°**

**Portant agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)**  
**pour la Société LA FINANCIERE DU MAGNOLIA**

**Le Préfet du Doubs,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

**Vu** le code du travail, notamment ses articles L 3332-17-1 et R 3332-21 à R 3332-21-5 ;

**Vu** le décret, du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe SETBON, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

**Vu** le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » ;

**Vu** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**Vu** l'Arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » ;

**Vu** l'arrêté n°25-2018-10-08-007 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

**Vu** la demande d'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale présentée le 09/10/2018 par M. Daniel COULON, Gérant de la Société LA FINANCIERE DU MAGNOLIA, reconnue complète le 28/11/2018 ;

**Considérant**, au vu des éléments présentés, que LA FINANCIERE DU MAGNOLIA remplit les conditions requises pour bénéficier de l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

## ARRÊTE

### Article 1

LA FINANCIERE DU MAGNOLIA, dont le siège social se situe 4 rue des Chardonnerets, 25110 Baume les Dames, référencée par le n° de SIRET 52494074900012 se voit accorder l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale pour une durée de 5 ans, à compter de la date de la notification de la présente décision.

### Article 2

LA FINANCIERE DU MAGNOLIA perdra le bénéfice de cet agrément si elle ne satisfait plus aux conditions de son accès précisées à l'article L 3332-17-1 du code du travail.

### Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Doubs, soit hiérarchique auprès du Ministre en charge de l'Economie social et solidaire dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cédex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'Administration au recours administratif déposé préalablement.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs et la Responsable de l'Unité Départementale du Doubs de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs.

Fait à Besançon, le **27 DEC. 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

**Jean-Philippe SETBON**

Direction Départementale des Finances Publiques du  
Doubs

25-2019-01-02-004

Décision de délégation générale de signature au  
responsable du pôle gestion publique

*Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU DOUBS  
63 QUAI VEIL PICARD  
25030 BESANCON CEDEX

## Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique

### L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental Finances Publiques du Doubs

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques de Franche-Comté et du département du Doubs ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre ROYER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Franche-Comté et du département du Doubs ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 7 décembre 2015 fixant au 1<sup>er</sup> février 2016 la date d'installation de M. Pierre ROYER dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Doubs ;

#### Décide :

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Sylvain EME, Administrateur des Finances Publiques, Directeur du pôle Gestion Publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

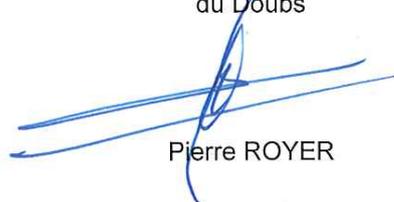
Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – La présente décision prend effet le 2 janvier 2019.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Besançon, le 2 janvier 2019

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Doubs

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned above the name Pierre ROYER.

Pierre ROYER

## DELEGATION GENERALE

<b>Au titre du pôle GESTION PUBLIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Sonia LACHAVANNES</b>, Administratrice des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division d'Analyses Economiques et Financières et de Soutien,</li><li>• <b>M. Philippe CLERC</b>, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division de la Dépense,</li><li>• <b>Mme Emmanuelle DUPIC</b>, Inspectrice Principale des Finances Publiques, Responsable de la Division de la Comptabilité et des opérations diverses</li><li>• <b>M. Laurent MARTIN</b>, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division des Collectivités Locales,</li><li>• <b>Mme Bénédicte MARTIN</b>, Inspectrice Principale des Finances Publiques, Responsable de la Division Domaine – Politique Immobilière de l'Etat</li></ul>	reçoivent délégation chacun pour signer les affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux sur toutes les affaires du pôle gestion publique sans que le non empêchement soit opposable aux tiers ou puisse être revendiqué par eux, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.
<b>Au titre de la Division d'Analyses Economiques et Financières et de Soutien</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Sonia LACHAVANNES</b>, Administratrice des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division d'Analyses Economiques et Financières et de Soutien,</li></ul>	reçoit délégation pour signer les affaires relevant de sa division, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

### Au titre de la Division de la Dépense

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Philippe CLERC</b>, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division de la Dépense,</li><li>• <b>M. Philippe ROUGEOT</b>, Inspecteur des Finances Publiques, Responsable du service Dépense et du service Facturier,</li><li>• <b>Mme Anne COLAS</b>, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de clientèle Caisse des Dépôts et Consignations</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer les affaires relevant de sa division, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.</p> <p>reçoit délégation à l'effet de signer,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les bordereaux récapitulatifs de frais de justice après visa et les rejets ;</li><li>- les bordereaux d'envoi des pièces ainsi que les accusés de réception ;</li><li>- les refus courants de visa de mandat ;</li><li>- les bordereaux sommaires des dépenses après et sans ordonnancement ;</li><li>- les états de discordances ;</li><li>- les bordereaux de correction ;</li><li>- les attestations de rentes accident du travail ;</li><li>- les lettres ordinaires relatives aux oppositions et aux cessions ;</li><li>- les accusés-réception des avis à tiers détenteurs.</li></ul> <p>reçoit délégation pour signer les affaires relevant de l'activité de chargée de clientèle Caisse des Dépôts et Consignations</p> |
|--|--|

## Au titre de la Division de la Comptabilité et des opérations diverses

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Emmanuelle DUPIC</b>, Inspectrice Principale des Finances Publiques, Responsable de la Division de la Comptabilité et des opérations diverses,</li> <br/> <li>• <b>M. Frédéric CHENEVOY</b>, Inspecteur des Finances Publiques, Responsable du service Liaison-Rémunérations,</li> <br/> <li>• <b>Mme Annabelle VERNADET</b>, Inspectrice des Finances Publiques, Responsable du service Comptabilité,</li> </ul> | <p>reçoit délégation pour signer les affaires relevant de sa division, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.</p> <p>reçoit délégation à l'effet de signer,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les fiches de liaison valant certificat de cessation de paiement ;</li> <li>- les rejets des documents de liaison et les pièces justificatives ;</li> <li>- les certificats de paiement de retraite ;</li> <li>- les certificats de non-opposition ;</li> <li>- les certificats de ré imputation ;</li> <li>- les lettres adressées aux particuliers ;</li> <li>- les lettres aux services gestionnaires ;</li> <li>- les accusés de réception des avis à tiers détenteurs et oppositions ;</li> <li>- les chèques sur le Trésor se rapportant à l'activité du service Liaison Rémunérations, en cas d'absence de délégataire ayant reçu une délégation générale de signature de ma part.</li> </ul> <p>reçoit délégation pour signer,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux de remise de chèques à la Banque de France ;</li> <li>- les déclarations de recettes ;</li> <li>- les bordereaux de remise de mandat cash à la Poste ;</li> <li>- les avis de règlement et bordereaux d'envoi et accusés de réception ;</li> <li>- les correspondances avec la Banque de France et la Poste ;</li> <li>- les chèques sur le Trésor ;</li> <li>- les visas et endos de chèques ;</li> <li>- les autorisations de paiement dans les départements autres que celui du Doubs ;</li> <li>- demandes d'émission de titres de perception ;</li> <li>- bordereaux de prélèvements et dégagevements numéraires à la Banque de France ;</li> <li>- demande de rejet de virement à la Banque de France ;</li> <li>- procès-verbal de destruction mensuel de formules (régies) ;</li> <li>- ordres de paiement vers l'étranger ;</li> <li>- demandes d'émission d'un virement gros montant et/ou urgent ;</li> <li>- délivrances de devises à un missionnaire ;</li> <li>- décisions de remboursement ou refus de remboursement de frais bancaires ;</li> <li>- les bordereaux de prise en charge des relevés de condamnations pénales ;</li> <li>- les bordereaux d'envois d'amendes forfaitaires majorées ;</li> <li>- les accusés de réception, transmissions de documents, attestations, déclarations et demandes de renseignements relatifs au service ;</li> </ul> |
|---|---|

	<p>Au titre de l'activité des dépôts et services financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les documents clientèle ;</li><li>- les attestations de soldes de comptes ;</li><li>- le procès-verbal de destruction des chèquiers et commande lettres-chèques ;</li><li>- les ordres de placement ;</li><li>- les comptes à terme : envoi des documents aux trésoreries ;</li><li>- les commandes de chèquiers et tickets de remise</li></ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Anne COLAS</b>, Inspectrice des Finances Publiques,</li>   <li>• <b>Annick BLEHAUT</b>, Contrôleuse principale des Finances Publiques,</li>   <li>• <b>Marie-Pierre MARILLER</b>, Contrôleuse principale des Finances Publiques.</li>   <li>• <b>Mme Emmanuelle BUHLER PAQUIER</b>, Inspectrice des Finances Publiques, Responsable du Pôle Recouvrement des Recettes Non Fiscales.</li> </ul>	<p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme <b>Annabelle VERNADET</b>, reçoit délégation pour signer les décisions ou documents relevant de l'activité des dépôts et services financiers</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de <b>Mme Annabelle VERNADET</b>, reçoivent la même délégation à l'exception des chèques sur le Trésor, des ordres de paiement vers l'étranger et des demandes de rejet de virement à la Banque de France.</p> <p>reçoit délégation pour signer,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les octrois de délais, admission en non valeurs et remises gracieuses dans la limite des seuils de compétence arrêtés dans une délégation spécifique ;</li> <li>- les saisies à tiers détenteurs, les oppositions administratives, les états de poursuites par voie de commandement, les états de poursuites extérieures ;</li> <li>- les mainlevées sur les actes de poursuites ;</li> <li>- les déclarations de recettes ;</li> <li>- tous accusés de réception, transmission de documents, attestations, déclarations et demandes de renseignements relatives au service ;</li> <li>- les endos de chèques ;</li> <li>- les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives et agir en justice.</li> </ul>
--	---

### Au titre de la Division Collectivités Locales

- **M. Laurent MARTIN**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division des Collectivités Locales,
- **Mme Christelle VENDROUX**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au Responsable de la Division des Collectivités Locales,
- **Mme Isabelle BOUCHER**, Inspectrice des Finances Publiques,
- **M. Jean-Luc ZURCHER**, Inspecteur des Finances Publiques,
- **Mme Rachel PLACET**, Inspectrice des Finances Publiques.

reçoit délégation pour signer les affaires relevant de sa division, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

en cas d'empêchement ou d'absence de **M. Laurent MARTIN**, reçoit la même délégation.

reçoivent délégation à l'effet de signer, tous les documents afférents à la fiscalité directe locale.

### Au titre de la Division Domaine – Politique Immobilière de l'Etat

- **Mme Bénédicte MARTIN**, Inspectrice Principale des Finances Publiques, Responsable de la Division Domaine – Politique Immobilière de l'Etat
- **Mme Nelly EUVRARD**, Inspectrice des Finances Publiques,
- **Mme Géraldine BRAUN**, Inspectrice des Finances Publiques,
- **Mme Christiane FAIVRE**, Inspectrice des Finances Publiques,
- **M. Cyril PROUDHON**, Inspecteur des Finances Publiques,
- **M. Jean-Michel BAVEREL**, Inspecteur des Finances Publiques,
- **M. Sylvain DUMEZ**, Inspecteur des Finances Publiques,
- **M. Jean-Luc MESSAGEON**, Inspecteur des Finances Publiques,
- **Mme Marianne MONNIER**, Contrôleuse Principale des Finances Publiques,
- **Mme Nathalie SANDOZ**, Contrôleuse des Finances Publiques.

reçoit délégation pour signer les affaires relevant de sa division, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

reçoivent délégation en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Sylvain EME**, Directeur du Pôle Gestion Publique ou de **Mme Bénédicte MARTIN**, Inspectrice Principale, Responsable de la Division Domaine – Politique Immobilière de l'Etat, pour toutes décisions ou documents relevant des attributions de la Division du Domaine – Politique Immobilière de l'Etat, dans la limite des seuils de compétence arrêtés dans une délégation spécifique.

# Direction Départementale des Territoires du Doubs

25-2019-01-03-002

## Arrêté portant subdélégation de signature de M. Christian SCHWARTZ, directeur départemental des territoires du Doubs, à ses collaborateurs

*Arrêté portant subdélégation de signature de M. Christian SCHWARTZ, directeur départemental  
des territoires du Doubs, à ses collaborateurs*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU DOUBS

Direction départementale des territoires du Doubs

Secrétariat général

### ARRÊTE n° ..... portant SUBDELEGATION DE SIGNATURE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 44, modifié par le décret n° 2012-372 du 9 mai 2012,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du premier ministre du 23 février 2012 nommant M. Christian SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires du Doubs à compter du 10 avril 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2018-05-18-004 du 18 mai 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires du Doubs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2018-10-08-019 du 8 octobre 2018 accordant délégation de signature à M. Christian SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires du Doubs ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Doubs,

ARRETE :

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SCHWARTZ, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé, pourra être exercée par M. Didier CHAPUIS, directeur adjoint de la DDT du Doubs.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints désignés ci après dans les domaines référencés à l'article 1 de l'arrêté de délégation et dans la limite de leurs champs de compétences, pour signer les actes et décisions figurant dans les rubriques suivantes :

**Mme Nathalie LINARD, secrétaire générale**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie LINARD, subdélégation de signature est donnée à Mme Séverine SILVESTRE.

**Mme Virginie MENIGOZ, responsable de Habitat, construction, ville**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

III – AU TITRE DE LA CONSTRUCTION

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT, dans le champ de ses compétences et dans la limite de 15 000€

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MENIGOZ, subdélégation de signature est donnée à Mme Virginie LEMAIRE.

**M. Ludovic PAUL, responsable de Economie agricole et rurale**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET, rubriques 981 à 991

X – AU TITRE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE, rubriques 1001 à 1016

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT, dans le champ de ses compétences et dans la limite de 15000€

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic PAUL, subdélégation de signature est donnée à Mme Claudine CAULET.

**M. Yannick CADET , responsable de Eau, risques, nature, forêt**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

V – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, rubriques 511 à 512 et 531 à 532

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT, dans le champ de ses compétences et dans la limite de 15000€

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CADET, subdélégation de signature est donnée à Mme Vanessa GROLLEMUND.

**M. Charles-Edouard HENRY, responsable de Cabinet, sécurité, conseil aux territoires**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118 et rubriques 141 à 143

II – AU TITRE DES TRANSPORTS

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

VII – AU TITRE DU NOUVEAU CONSEIL AU TERRITOIRE

VIII – AU TITRE DE LA POLITIQUE INTERMINISTERIELLE DE SECURITE ROUTIERE ET DE L'EDUCATION ROUTIERE

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT, dans le champ de ses compétences et dans la limite de 15000€

**M. Jean Marc BOUVARD, responsable de Connaissance, aménagement des territoires, urbanisme**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IV – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME, rubriques 411 à 450 et rubriques 471 et 472

V – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, rubriques 521 à 525

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT, dans le champ de ses compétences et dans la limite de 15000€

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BOUVARD, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Jo KACZMAR.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service et adjoints susmentionnés, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

**POUR LE SECRETARIAT GENERAL :**

- **M. Philippe LEONARD - Secrétariat général - Unité gestion des ressources humaines**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

- **M. Laurent HALE - Secrétariat général - Unité logistique**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HALE, subdélégation de signature est donnée à Mme Laureline VAN RYSEGHEM.

- **Mme Fabienne REMOND - Secrétariat général - Unité finances, communication et contrôle de gestion**

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne REMOND, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre GINHOUX et Mme Marcella MELER.

## **POUR HABITAT, CONSTRUCTION, VILLE :**

- M. Jean-Paul DEPENAU - Habitat, construction, ville - Unité bâtiment et énergie accessibilité :

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

III – AU TITRE DE LA CONSTRUCTION

XII – AU TITRE DES MARCHÉS DE L'ETAT, dans le champ de ses compétences et dans la limite de 15000€

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul DEPENAU, subdélégation de signature est donnée à Mme Arlette ROBERT.

- Mme Marie-Ange DUBOIS - Habitat, construction, ville - Unité gestion des aides à la pierre :

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

III – AU TITRE DE LA CONSTRUCTION

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DUBOIS, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Line LAMBERT et Mme Barbara MARLET CHAPOTET.

- Mme Yamina HEDDAR, Habitat, construction, ville – Unité Lutte contre les exclusions et observation de l'habitat

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

III – AU TITRE DE LA CONSTRUCTION

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yamina HEDDAR, subdélégation de signature est donnée à Mme Anne-Françoise GUISET.

- Mme Virginie LEMAIRE - Habitat, construction, ville - Unité ville, renouvellement urbain :

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

III – AU TITRE DE LA CONSTRUCTION

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie LEMAIRE, subdélégation de signature est donnée à Mme Agnès FRANCOIS.

## **POUR ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE**

- Mme Claude France CHAUX - Economie agricole et rurale – Unité Aides aux projets agricoles et ruraux

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

X – AU TITRE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE, rubriques 1001 à 1016

- M. Dominique BAILLY - Economie agricole et rurale - Unité Aides aux exploitations et aides agri-environnementales

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

X – AU TITRE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE, rubriques 1001 à 1016

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLY, subdélégation de signature est donnée à Mme Manon BLANDIN.

**POUR EAU, RISQUES, NATURE, FORÊT**

- M. Emmanuel CHAPOULIE - Eau, risques, nature, forêt - Chargé de mission Biodiversité, nature, coordination des avis urbanisme

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET, rubriques 971 à 993.

- M. Frédéric CHEVALLIER - Eau, risques, nature, forêt - Unité Forêt, chasse faune sauvage

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET, rubriques 932 à 961.

- M. Etienne MAMET, - Eau, risques, nature, forêt - Unité eau, assainissement

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET, rubriques 911 à 931.

XI – AU TITRE DE L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne MAMET, subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle CHARLOT, M. David MARQUIS et M. Yannick WITTIG pour les rubriques 923 et 924.

- M. Bruno LAITHIER - Eau, risques, nature, forêt - Unité MISE, ouvrages hydrauliques

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET, rubriques 921 à 931.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LAITHIER, subdélégation de signature est donnée à M. Régis BERGEZ, M. Julien DELEGLISE et M. Dominique DUCRET pour les rubriques 923 et 924.

- M. Emmanuel SALHI - Eau, risques, nature, forêt - Unité milieux aquatiques

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IX – AU TITRE DE L'ESPACE RURAL, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORET, rubriques 921 à 931.

- Mme Fabienne PERRIGOUARD - Eau, risques, nature, forêt - Unité prévention des risques naturels et technologiques

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

V – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, rubriques 511 à 512 et 531 à 532

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PERRIGOUARD, subdélégation de signature est donnée à M. Denis CROZET.

#### **POUR CABINET, SECURITE, CONSEIL AUX TERRITOIRES**

- Mme Christine GARTNER – Cabinet, sécurité, conseil aux territoires - Unité contentieux général

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118 et rubriques 141 à 143

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine GARTNER, subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CONTRECIVILE pour les rubriques 141 à 143.

- Mme Céline DZIADKOWIAK - Cabinet, sécurité, conseil aux territoires - Unité sécurité routière, gestion de crises, transports

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

II – AU TITRE DES TRANSPORTS

VI – AU TITRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

VIII – AU TITRE DE LA POLITIQUE INTERMINISTERIELLE DE SECURITE ROUTIERE ET DE L'EDUCATION ROUTIERE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DZIADKOWIAK, subdélégation de signature est donnée à Mme Christelle VALCIN.

- M. Jean-Philippe ROCHAS - Cabinet, sécurité, conseil aux territoires - Unité éducation routière

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

VIII – AU TITRE DE LA POLITIQUE INTERMINISTERIELLE DE SECURITE ROUTIERE ET DE L'EDUCATION ROUTIERE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe ROCHAS, subdélégation de signature est donnée à M. Hervé REES.

- Mme Aline BERTRAND - Cabinet, sécurité, conseil aux territoires - Unité conseil aux territoires

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

VII – AU TITRE DU NOUVEAU CONSEIL AU TERRITOIRE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline BERTRAND, subdélégation de signature est donnée à M. Lilian MOURGEON.

#### **POUR CONNAISSANCE, AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, URBANISME**

- M. Geoffrey HEYDORFF - Connaissance, aménagement des territoires, urbanisme - Unité planification

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IV – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME, rubriques 411 à 450 et rubriques 471 et 472

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Geoffrey HEYDORFF, subdélégation de signature est donnée à Mme Valérie THOMAS.

- M. Stéphane SCHNOEBELEN - Connaissance, aménagement des territoires, urbanisme - Unité connaissance et analyse des territoires

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

- M. Jacky FOULON - Connaissance, aménagement des territoires, urbanisme - Unité géomatique

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

- Mme Stéphanie HENRICOLAS, Connaissance, aménagement des territoires, urbanisme - Unité ADS

I - AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, rubriques 112 et 118

IV – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME, rubriques 411 à 450 et rubriques 471 et 472

V – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, rubriques 521 à 525

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie HENRICOLAS, subdélégation de signature est donnée à Mme Nacera BOUSSOUR et Mme Béatrice BONJOUR.

**Article 4 :** Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture du Doubs et le directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires,

  
Christian SCHWARTZ

# Direction Départementale des Territoires du Doubs

25-2019-01-03-003

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Christian  
SCHWARTZ, directeur départemental des territoires du  
Doubs, à ses collaborateurs, en matière d'ordonnancement

*Arrêté portant subdélégation de signature de M. Christian SCHWARTZ, directeur départemental  
des territoires du Doubs, à ses collaborateurs, en matière d'ordonnancement secondaire*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

Direction Départementale des Territoires

Secrétariat général

## ARRETE N° .....

### portant SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2018-05-18-004 du 18 mai 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires du Doubs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2018-11-14-001 du 14 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat à Christian SCHWARTZ directeur départemental des territoires du Doubs ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Doubs ;

## ARRETE

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à M. Didier CHAPUIS, Directeur adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur budgétaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des dépenses et des recettes.
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses, ainsi qu'à l'émission des titres de perception et de réduction,
- les copies certifiées conformes et les certificats pour paiement.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à tous les agents dont la liste figure ci-après et dans les limites de leurs attributions et compétences, pour signer :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur budgétaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les engagements juridiques dans la limite de 15 000 euros hors taxes,
- les pièces de liquidation des dépenses et des recettes.

Désignation du Service Gestionnaire	Prénom et Nom
Habitat, Construction, Ville <i>Programmes 113-135-147</i>	Mme Virginie MENIGOZ Mme Virginie LEMAIRE Mme Marie-Ange DUBOIS
Economie Agricole et Rurale <i>Programmes 149 – 206</i>	M. Ludovic PAUL Mme Claudine CAULET

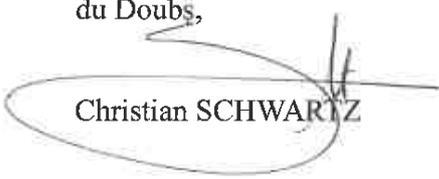
Eau, Risques, Nature, Forêt <i>Programmes 113 – 149 - 181</i>	M. Yannick CADET Mme Vanessa GROLLEMUND M. Frédéric CHEVALLIER Mme Fabienne PERRIGOUARD M. Denis CROZET
Connaissance, Aménagement des Territoires, Urbanisme <i>Programme 135</i>	M. Jean-Marc BOUVARD Mme Marie-Jo KACZMAR
Cabinet, Sécurité, Conseil aux Territoires <i>Programme 207</i>	M. Charles-Edouard HENRY Mme Céline DZIADKOWIAK M. Jean-Philippe ROCHAS
Secrétariat général <i>Programmes 113-135-149-181-203-207-215-217-723-333 actions 1 et 2</i>	Mme Nathalie LINARD Mme Séverine SILVESTRE Mme Fabienne REMOND Mme Marie-Pierre GINHOUX Mme Marcella MELER M. Laurent HALE
Détenteurs de la carte achat <i>Programme 333 action 1</i>	M. Christian SCHWARTZ Mme Nathalie LINARD M. Laurent HALE M. Patrice HARDY Mme Fanny GARNIER

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture du Doubs et le directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires  
du Doubs,

  
Christian SCHWARTZ

Direction Départementale des Territoires du Doubs

25-2019-01-03-004

Commune des Premiers Sapins - application du régime  
forestier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Direction Départementale des Territoires

Service : Eau, Risques, Nature, Forêt

## ARRETE N°25-2019-

### portant APPLICATION DU REGIME FORESTIER FORET COMMUNALE DES PREMIERS SAPINS

- VU** le Code Forestier, notamment ses articles L 214-3, R 214-2 et R 214-8 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2018-10-08-019 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Christian SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 25-2018-10-10-002 du 10 octobre 2018 portant subdélégation de signature de M. Christian SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
- VU** la demande présentée par la commune des PREMIERS SAPINS, enregistrée à la Direction Départementale des Territoires du Doubs le 19 décembre 2018 tendant à obtenir l'application du régime forestier sur 7,4520 ha de bois situés sur le territoire de la commune des PREMIERS SAPINS ;
- VU** l'avis favorable de l'ONF en date du 13 décembre 2018 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** – Relèvent du régime forestier les parcelles dont les références cadastrales sont les suivantes :

Commune LES PREMIERS SAPINS	Section	N°	Surface cadastrale totale (ha)	Surface à appliquer au régime forestier (ha)
Section Athose	B	109	0,3155	0,3155
	B	110	0,2025	0,2025
	B	111	0,2700	0,2700
	B	134	0,4375	0,4375
Section Hautepierre-Châtelet	ZH	5	4,0800	0,9600
Section Nods	C	202	0,2050	0,2050
	D	81	0,3455	0,3455
	D	240	0,1455	0,1455
	ZM	16	0,1729	0,1729
	ZN	34	1,2512	1,2512

Section Rantechaux	B	84	0,2965	0,2965
	B	103	0,2969	0,2969
	B	115	0,3660	0,3660
	B	303	0,1470	0,1470
	B	359	0,5600	0,5600
	B	368	0,0745	0,0745
	ZA	162	5,8615	0,6800
	ZE	53	0,4500	0,4500
Section Vanclans	C	224	0,2755	0,2755
<b>TOTAL</b>				<b>7,4520</b>

**ARTICLE 2 – Délai et voie de recours :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence du Doubs, M. le Maire de la commune des PREMIERS SAPINS, le Directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de PREMIERS SAPINS et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à BESANCON, le **- 3 JAN. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires  
du Doubs,  
Et par subdélégation  
Frédéric CHEVALLIER  
Responsable de l'unité forêt, faune sauvage,  
chasse, pêche

# DREAL Bourgogne Franche-Comté

25-2018-12-26-006

Arrêté autorisant les agents de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne - Franche-Comté (DREAL BFC), ainsi que les

*Arrêté autorisant les agents de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne - Franche-Comté (DREAL BFC), ainsi que les agents publics ou privés*

*à pénétrer sur les propriétés privées situées sur le territoire*

*des communes de Besançon et de Beure.*

## ARRÊTÉ

**Autorisant les agents de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne – Franche-Comté, ainsi que les agents publics ou privés mandatés par cette dernière, à pénétrer sur les propriétés privées situées sur le territoire des communes de Besançon et de Beure.**

**Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU les articles 322-1, 322-2, 433-11, R635-1, R610 du Code pénal ;
- VU la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics et notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- VU la loi n° 374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, validée, modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 et notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU Le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, préfet du Doubs
- VU l'arrêté n°25-2018-10-08-007 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;
- VU La demande du **22 NOV. 2018** présentée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne – Franche-Comté en vue d'obtenir l'autorisation, pour les agents de la DREAL et des personnes des bureaux d'études travaillant pour son compte, de pénétrer dans les propriétés privées sises sur le territoire des communes de Besançon et de Beure afin de procéder à des inventaires faune / flore, des sondages, des études géologiques et géotechniques, des levés topographiques, des mesures acoustiques, des mesures de qualité de l'air et des reconnaissances diverses dans le cadre des études techniques relatives au projet de mise à 2 × 2 voies de la RN 57 entre les « Boulevards » et Beure ;

Considérant qu'il importe de faciliter les études sur le terrain en vue de la réalisation de l'opération susvisée.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE :

**Article 1** : Les agents de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté ainsi que leurs délégués sont autorisés, dix jours après affichage en mairie du présent arrêté, à procéder à toutes les opérations d’inventaires faune / flore, de sondages, d’études géologiques et géotechniques, de levés topographiques, de mesures acoustiques, de mesures de qualité de l’air et de reconnaissances diverses que pourront exiger les études du projet susvisé et à pénétrer à cet effet, dans les propriétés privées sur le territoire des communes de Besançon et Beure.

Ces personnes sont également autorisées à prendre connaissance des plans et documents cadastraux déposés en mairie et, au besoin, à en faire des copies.

**Article 2** : Chaque personne autorisée sera munie d’une copie de la présente autorisation qui devra être présentée à toute réquisition.

**Article 3** : Les travaux autorisés par le présent arrêté ne pourront commencer qu’après accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 en son article 1<sup>er</sup>, à savoir :

« – L’introduction des agents de l’administration ou des particuliers à qui elle délègue ses droits, ne peut être autorisée à l’intérieur des maisons d’habitation ; dans les propriétés closes, elle ne peut avoir lieu que cinq jours après notification au propriétaire ou en son absence au gardien de la propriété.

– À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne court qu’à partir de la notification au propriétaire, faite en mairie : ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l’accès, lesdits agents ou particuliers peuvent entrer avec l’assistance du juge du tribunal d’instance. »

**Article 4** : Il ne peut être abattu d’arbres fruitiers, d’ornements ou de haute futaie, avant qu’un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu’à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir des éléments nécessaires pour l’évaluation des dommages.

**Article 5** : Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et exploitants pour réparer les dommages causés aux immeubles par les agents chargés des travaux précités seront à la charge de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté. À défaut d’entente amiable, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Besançon.

**Article 6** : Il est interdit de troubler, de quelque manière que ce soit, l’exécution des travaux ainsi que d’arracher ou déplacer les balises, piquets, jalons, bornes, repères ou signaux placés par les agents chargés des études.

**Article 7** : Les maires des communes de Besançon et de Beure sont invités à prêter leurs concours et appui de leur autorité aux agents réalisant les études.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, piquets, jalons, bornes, repères ou signaux nécessaires aux études préalables.

**Article 8** : La présente autorisation sera périmée de plein droit faute d'avoir été suivie d'exécution dans un délai de six mois.

**Article 9** : Le présent arrêté sera affiché en mairies des communes de Besançon et de Beure dès réception et ce pendant toute la durée de l'autorisation soit 5 ans.

**Article 10** : Le secrétaire général de la préfecture du Doubs, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne – Franche-Comté, les maires des communes de Besançon et de Beure, le commandant du groupement de Gendarmerie du Doubs et le directeur départemental de la Sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

**Article 11** : VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de Monsieur le Préfet du Doubs ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Besançon, le **26 DEC. 2018**

Le Préfet,

  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
**Jean-Philippe SETBON**

# DREAL Bourgogne Franche-Comté

25-2018-12-27-013

arrêté portant prorogation de l'arrêté du 13 septembre 2013  
portant dérogation à l'interdiction de détruire, altérer,  
dégrader, des sites de reproduction ou des aires de repos de  
spécimens d'espèces animales protégées et de capturer, de  
détruire et de perturber des spécimens d'espèces animales  
protégées dans le cadre de la réalisation de la zone  
d'aménagement concerté "Parc Tertiaire - Gare TGV Auxon-Dessus (25)"



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bourgogne-Franche-Comté

Service Biodiversité Eau Patrimoine

ARRETE N°

**Arrêté portant prorogation de l'arrêté du 13  
septembre 2013 portant dérogation à  
l'interdiction de détruire, altérer, dégrader des  
sites de reproduction ou des aires de repos de  
spécimens d'espèces animales protégées et de  
capturer, de détruire et de perturber des  
spécimens d'espèces animales protégées dans  
le cadre de la réalisation de la Zone  
d'Aménagement Concerté « Parc Tertiaire – Gare  
TGV » à Auxon-Dessus (25)**

**le Préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 et les articles R.411-1 à R.411-14 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 modifié relatifs à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment en matière de capture d'espèces animales protégées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et des modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

Vu le décret du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe SETBON, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

Vu l'arrêté n°25-2018-10-08-007 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

Vu les demandes de dérogation au régime de protection des espèces formulée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du 18 janvier 2013 ;

Vu l'avis de l'Expert délégué du Conseil National de Protection de la Nature en date du 30 avril 2013 ;

Vu l'arrêté portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées en date du 13 septembre 2013 et sa durée de validité expirant au 31 décembre 2017 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté du 13 septembre 2013 formulée le 16 avril 2018 par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;

Vu le plan d'aménagement et de gestion des corridors écologiques « Marais Couturier - ZAC » et « LGV Rhin-Rhone – Etang de l'Aurètre » du 8/09/2015 ;

Vu le plan de gestion des terrains de compensations au titre des zones humides de janvier 2015 ;

Considérant que l'ensemble des mesures prescrites dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2013 n'a pas été finalisée ;

Considérant l'intérêt des espèces protégées à ce que l'ensemble des mesures prescrites soient exécutées ;

Considérant que la demande de dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

Considérant ainsi que les conditions d'octroi d'une dérogation aux interdictions de détruire, altérer, dégrader des sites de reproduction ou des aires de repos de spécimens d'espèces animales protégées et capturer ou de détruire des spécimens d'espèces animales protégées se trouvent ici réunies ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 13 septembre 2013 est prorogé de 2 ans.

### **Article 2 : Identité du bénéficiaire**

Le bénéficiaire de la dérogation est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représenté par son Président.

Il est responsable du respect des dispositions correspondantes du présent arrêté.

### Article 3 : Nature de la dérogation

Le bénéficiaire défini à l'article 2 est autorisé dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Parc Tertiaire – gare TGV » à Auxon-Dessus sous réserve du respect des modalités définies à l'article 5 du présent arrêté :

- pour les oiseaux suivant : Accenteur Mouchet, Bergeronnette grise, Bondrée apivore, Bruant Jaune, Buse Variable, Chardonneret élégant, Coucou gris, Épervier d'Europe, Faucon crécerelle, Fauvette à tête noire, Gobemouche gris, Grimpereau des jardins, Grosbec casse-noix, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Lorient d'Europe, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange nonnette, Milan noir, Moineau domestique, Pic cendré, Pic épeiche, Pic épeichette, Pic mar, Pic noir, Pic vert, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Roitelet Huppé, Roitelet triple bandeau, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Rougequeue à front blanc, Rougequeue noir, Serin cini, Sittelle torchepot, Trogodyte mignon, Verdier d'Europe,
- pour les amphibiens suivant : Crapaud commun, Grenouille agile, Grenouille verte de Lessona, Rainette verte, Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre, Triton crêté, Triton palmé,
- pour les mammifères suivant : Chat sauvage, Écureuil roux, Hérisson d'Europe, Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Pipistrelle commune, Sérotine commune,

à déroger aux interdictions de détruire, altérer, dégrader des sites de reproduction ou des aires de repos de spécimens d'espèces animales protégées et de capturer, de détruire et de perturber des spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Parc Tertiaire – Gare TGV » à Auxon-Dessus (25).

Nota : toutes les espèces sont désignées suivant les noms vernaculaires répertoriés dans les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

### Article 4 : Localisation

Les dérogations aux interdictions listées à l'article 3 sont accordées sur la commune d'Auxon-Dessus dans le département du Doubs.

### Article 5 : Conditions de la dérogation

La présente dérogation est délivrée sous réserve du respect des conditions énoncées aux articles 5.1 à 5.5 ci-après.

Dans le cas où les mesures telles que prévues au présent arrêté ne pourraient être mises en œuvre du fait de difficultés techniques ou foncières, le bénéficiaire devra en informer sans délai le service Biodiversité Eau Patrimoine de la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, pour validation préalable des modifications.

#### Article 5.1 Mesures d'évitement

RAS

#### Article 5.2 Mesures de réduction (plan d'aménagement ci-joint des mesures de réduction et compensation en annexe 1)

- Maintien de la connectivité écologique en faveur de la faune (notamment par la mise en place de corridors écologiques pour la Rainette verte) et des milieux humides favorables : hors (M1 et M3) et intra ZAC (M2), depuis le Marais Couturier jusqu'à l'Etang de l'Aurètre.

Une gestion du site devra être mise en place pour assurer le maintien de la connectivité et de la transparence écologique du site. Ces corridors seront intégrés dans le plan de gestion forestière de l'ONF, gestionnaire de cette forêt.

- Les aménagements paysagers (M4) du site doivent respecter l'emploi de plantes indigènes d'origine locale, exclure l'utilisation de produits phytosanitaires, exclure le girobroyage. L'entretien de ces aménagements doit être fait par fauche mécanique, en fauche tardive pour les espaces de prairies et herboux (après le 15/07) et avec une taille modérée et une périodicité supérieure à 2 ans pour les arbres et arbustes. Il conviendra de fixer cette prescription dans le cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères à l'intention des preneurs de lots de la ZAC.

### Article 5.3 Mesures de compensation

- La mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence au nord de la ZAC sur 30 ans avec un plan de gestion forestière (M5).

- Le marquage d'arbres favorables aux chiroptères en forêt gérée (sur 20 ans) (M6).

- La réhabilitation de zones humides pour compenser la destruction par le projet de zones humides. Cette réhabilitation doit passer par un plan de gestion de terrains proposés en compensation (au moins 22 ha sur 20 ans) (M7 et M8).

- La mise en place de nichoirs artificiels (10 par espèces : hirondelles, martinets, chiroptères, autres) se fera au fur et à mesure de la construction des bâtiments de la ZAC. Si les constructions ne sont pas réalisées au 31/12/2019, fin de validité de cet arrêté, il conviendra de fixer cette prescription dans le cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères à l'intention des preneurs de lots de la ZAC) (M9).

### Article 5.4 Mesures d'accompagnement

RAS

### Article 5.5 Modalités de suivi

Des suivis en année N+1, N+2, N+3, N+8, N+13, N+18 et N+20 qui suivent les aménagements : passage à faune, corridor écologique pour la Rainette verte, la reprise des arbres et arbustes des aménagements paysagers avec fauche tardive, pas d'utilisation de produits phytosanitaires ni de girobroyage (taille modérée et avec une périodicité supérieure à 2 ans), îlots de vieillissement et de sénescence, arbres marqués, sites de compensation (zone humide, corridor écologique) et nichoirs sur bâtiments par groupe d'espèces (chiroptères, martinets, hirondelles, ...).

Les suivis feront l'objet d'un protocole à soumettre à validation du service Biodiversité Eau Patrimoine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs de ce suivi sont :

- évaluer la pertinence des mesures de gestion mises en œuvre au travers de l'évolution des habitats naturels en fonction de l'objectif écologique fixé (amélioration, création ou renaturation d'habitats) ;
- étudier l'évolution des populations et des espèces protégées concernées à intégrer dans un suivi des populations et des espèces à l'échelle de l'infrastructure ;
- établir un retour d'expérience sur ce type de restauration de milieux en faveur de la faune ;
- réajuster certaines modalités de gestion ou de restauration afin d'optimiser la plus-value environnementale de chaque mesure.

Ce suivi fera l'objet de comptes-rendus, qui seront transmis au plus tard le 31 décembre de l'année du suivi au service Biodiversité Eau Patrimoine de la DREAL.

Chaque compte-rendu comprendra, outre les évaluations des mesures et éventuelles propositions d'action, a minima, les éléments suivants relatifs aux inventaires, lesquels devront également être fournis au format tableur informatique :

- le nom de l'opérateur ;
- les noms scientifiques et vernaculaires de chaque espèce ;
- le lieu d'observation (coordonnées GPS, si possible en Lambert 93 ou préciser la projection) ;

- la date de l'opération.

Ces données seront intégrées dans les bases de données de la DREAL. La DREAL pourra librement utiliser tous acquis bruts ou transformés relatifs à la connaissance des milieux naturels et des espèces (rapports et documents graphiques et cartographiques, données floristiques et faunistiques, données géographiques...), même partiels. Cette utilisation s'exercera dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

#### **Article 6 : Espèces exotiques envahissantes**

Le pétitionnaire prendra toutes les précautions préalables nécessaires au regard des espèces envahissantes en conformité avec le Règlement (UE) du Parlement Européen et du Conseil n° 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et le Règlement d'exécution n° 2017/1263 de la commission du 12 juillet 2017 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement n° 1143/2014.

#### **Article 7 : Durée de validité de la dérogation**

La présente dérogation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2019 et permet la réalisation des activités visées aux articles 3 et 5.

#### **Article 8 : Autres procédures**

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée.

#### **Article 9 : Mesures de contrôle**

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 3 et 5 peut faire l'objet des contrôles prévus à l'article L.170-1 du code de l'environnement par les agents chargés de constater les manquements aux prescriptions prévues au présent arrêté ou les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

#### **Article 10 : Sanctions**

Le non-respect du présent arrêté est passible des mesures et sanctions définies aux articles L.171-8 et L.415-3 du code de l'environnement.

#### **Article 11 : Publication — Notification**

Le dossier de demande de dérogation au régime de protection des espèces est consultable à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, service Biodiversité Eau Patrimoine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et notifié au bénéficiaire.

#### **Article 12: Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 13 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon :

- par le bénéficiaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ;
- par les tiers, dans un délai de 2 mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### Article 14 : Exécution

M. le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs et M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- M. le Directeur départemental des territoires du Doubs,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Doubs,
- M. le Chef du service inter-départemental de l'ONCFS du Doubs,
- Mme. la Chef du service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité du Doubs,
- M. le Directeur de l'ONF du Doubs.

Fait à Besançon, le **27 DEC. 2018**

le Préfet

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

  
**Jean-Philippe SETBON**



Préfecture du Doubs

25-2019-01-02-001

Arrêté interdiction manifestation Ecole-Valentin du 02  
janvier au 28 janvier 2019 inclus



PREFET DU DOUBS

**ARRETÉ n°**  
**portant interdiction d'une manifestation sur la voie publique**  
**à Ecole-Valentin**

Le Préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.211-1 et suivants ;
- Vu** le code pénal, et notamment ses articles 431-3 et suivants et l'article R.610-5 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2214-4 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 24 septembre 2018, portant nomination de M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**CONSIDERANT** que depuis le 17 novembre 2018, plusieurs manifestations spontanées communément dénommées « mouvement des gilets jaunes », se sont déroulées dans le département du Doubs prenant des formes diverses tels des barrages filtrants ou des actions de blocage d'axes routiers ou de sites économiques, pouvant se dérouler en journée ou de nuit ;

**CONSIDERANT** que la plupart de ces manifestations n'ont pas fait l'objet d'une déclaration en bonne et due forme selon les termes des articles L211-1 et suivants du code de la sécurité intérieure ;

**CONSIDERANT** l'organisation de manifestations non-déclarées de jours comme de nuit depuis le 17 novembre 2018 au niveau du rond-point échangeur d'École Valentin portant accès à la sortie n°4 de l'A36 ainsi qu'à la sortie n°53 de la RN 57 portant accès aux zones commerciales d'Ecole-Valentin ;

**CONSIDERANT** que des actions incessantes de perturbation ou d'entrave à la circulation ont eu lieu sur ce site, conduisant à des retenues de la circulation de plusieurs centaines de mètres sur un axe très circulant et nécessitant l'intervention quotidienne des forces de sécurité intérieure ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place du fait de ces actions des déviations sur le réseau départemental secondaire ;

**CONSIDERANT** l'impact sur l'activité économique de la zone commerciale desservie, entraînant des difficultés de fonctionnement pour les entreprises implantées dans le secteur et de nombreux désagréments pour les usagers du réseau routier et autoroutier comme de la zone commerciale ;

**CONSIDERANT** que des personnes alcoolisées divaguaient dans les commerces, interpellant les clients et les commerçants, et provoquaient un sentiment d'insécurité auprès des commerçants comme de la population ;

**CONSIDERANT** la probabilité élevée de nouvelle tentative de manifestation non-déclarée sur le même secteur dans les heures et jours qui tendent à perturber la circulation et susceptibles de générer des troubles à l'ordre public ;

**CONSIDERANT** les risques d'accident de la route notamment sur chaussée glissante en période hivernale et les risques encourus par les manifestants qui descendent sur les voies de circulation, mettant en danger leur personne comme celle des automobilistes ;

**CONSIDERANT** que seule la précédente mesure d'interdiction de manifester a permis un retour normal de l'activité économique sur la zone commerciale d'Ecole-Valentin et une libre circulation sur les différents axes routiers ;

**CONSIDERANT** que des appels à venir manifester à nouveau sur le rond-point à compter du 17 décembre 2018 ont été d'ores et déjà relayés, y compris devant les forces de l'ordre ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la posture Vigipirate « risque attentat » actuellement en vigueur suite aux événements de Strasbourg en date du 12 décembre dernier, les forces de sécurité intérieure sont mobilisées pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat dans les grands rassemblements, les centre-villes et les centres commerciaux ;

**CONSIDERANT** que, dans ces circonstances, l'interdiction de cette manifestation est seule de nature à prévenir efficacement les troubles à l'ordre public susceptibles d'intervenir ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Doubs ;

#### **ARRETE :**

**Article 1 :** Toute manifestation ou rassemblement dans le cadre du mouvement dit « des gilets jaunes » susceptible de se dérouler sur le rond-point échangeur d'École Valentin portant accès à la sortie n°4 de l'A36 ainsi qu'à la sortie n°53 de la RN 57 portant accès aux zones commerciales d'Ecole-Valentin, ainsi que sur ses accès immédiats depuis les rond-points adjacents **est interdite du 02 janvier 2019 au 28 janvier 2019 inclus.**

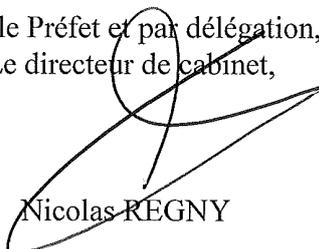
**Article 2 :** Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, par l'article 431-9 du code pénal, de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7 500 euros.

**Article 3 :** Le directeur de cabinet, le général commandant du groupement départemental de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire d'École -Valentin et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,



Nicolas REGNY

Préfecture du Doubs

25-2018-12-28-008

Arrêté portant nomination des membres des commissions  
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU DOUBS

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections

**Le Préfet du Doubs**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Arrêté n°25-2018-12-28 -**  
**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes**  
**électorales dans les communes du département du Doubs**

VU le code électoral, notamment l'article L. 19 nouveau issu de la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 et les articles R.7 à R. 11 nouveaux issus du décret n°2018-350 du 18 mai 2018;

VU le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

VU l'arrêté n°25-2018-10-08-007 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Doubs,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés, jusqu'au renouvellement intégral des conseils municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés au présent arrêté.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Doubs et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

**Article 3 : Voies et délais de recours :**

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de Monsieur le Préfet du Doubs ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;-
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Besançon, le 28 DEC. 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25001	ABBANS-DESSOUS	Monsieur	GASNER	Romain	Monsieur	VAUCHY	Maurice					
25002	ABBANS-DESSUS	Madame	FELCE	Violaine	Madame	SERMIER	Monique					
25003	ABBENANS	Monsieur	BALLET	Vincent	Monsieur	OBERON	Claude					
25005	ACCOLANS	Monsieur	ZELEK	Patrick	Madame	GALLECIER	Marie-Madeleine					
25006	ADAM-LES-PASSAVANT	Monsieur	SCHNEEBERGER	Jérôme	Monsieur	BOURRIOT	Denis					
25007	ADAM-LES-VERCEL	Monsieur	AMOI	Bertrand-Xavier	Madame	PLUMET	Aurélie					
25008	AIBRE	Monsieur	GALLIOT	Gilles	Monsieur	GHENIMI	Saddek	Madame	RAYEY	Thérèse		
25009	AISSEY	Monsieur	CUCHE	Etienne	Madame	BRIOT	Isabelle					
25011	ALLENJOIE	Madame	FERCIOT	Magali	Monsieur	SVIRGOSKI	Jean	Monsieur	GROSCLAUDE	Jean-Michel		
25012	LES ALLIES	Monsieur	SIMERAAY	Arnaud	Madame	DUPONT	Carole					
25013	ALLONDANS	Madame	SCHERER	Nicole	Monsieur	SCHERER	Jean-Pierre	Monsieur	SEIGNEUR	Yves		
25014	AMAGNEY	Monsieur	BIGUENET	Sébastien	Monsieur	GRANGE	Louis					
25015	AMANCEY	Madame	ORDINAIRE	Cécile	Monsieur	GAUTHIER	Gabriel	Monsieur	JACQUET	Pierre		
25016	AMATHAY-VESIGNEUX	Madame	MICHAUD	Catherine	Monsieur	GRIBOS	André	Monsieur	COULET	Joël		
25017	AMONDANS	Madame	GRANDDIER	Karine	Monsieur	BARGEZY	Michel					
25018	ANTEUIL	Madame	CAU	Nadège	Monsieur	VANNIER	Gérard					
25019	APPENANS	Monsieur	HALTER	Claude	Monsieur	NOBLAT	André					
25020	ARBOUANS	Madame	SURLEAU	Cindy	Monsieur	DONATI	Gérard	Madame	HUGENSCHEMITT	Angélique		
25022	ARCEY	Monsieur	MONNIER	Daniel	Monsieur	PARRIAUX	Jean					
25024	ARCON	Monsieur	HENRIET	Fabien	Monsieur	DORNIER	Claude	Monsieur	GREFFIER	Maurice		
25025	ARC-SOUS-CICON	Madame	GAUTHIER	Maryvonne	Monsieur	BRUTILLOT	Christina	Monsieur	CHOGNARD	Pierre		
25026	ARC-SOUS-MONTENOT	Monsieur	MICHEL-AMADRY	Rodolphe	Monsieur	COQUARD	Gérard					
25029	AUBONNE	Monsieur	RENAUD	Yves	Monsieur	GENESTIER	Pascal	Monsieur	CHOGNARD	Alain		
25030	AUDEUX	Madame	GAUTHIER	Laurence	Madame	PERNODAT	Christine	Monsieur	RICHARD	Patrick		
25032	AUTECHAUX	Monsieur	AMOTTE	Patrick	Madame	JEANNENOT	Jacqueline	Monsieur	VALET	Michel		
25033	AUTECHAUX-ROIDE	Monsieur	MILLARDET	Christian	Monsieur	DEVIL LAIRS	Christian					
25035	LES AUXONS	Monsieur	TISSEKANT	Claude	Madame	GALLEY	Christiane	Monsieur	DELGADO	Joseph		
25038	AVILLEY	Monsieur	DORNIER	Philippe	Monsieur	GARNIER	Gérard	Monsieur	MAZEFTOPOULOS	Jean Patrick		
25039	AVOUDREY	Monsieur	ANDRE	Bertrand	Monsieur	GUILLEN	Christian					
25040	BADEVEL	Monsieur	FLUMON	François	Monsieur	BACON	Serge	Monsieur	VIELLAUME	Michel		
25041	BANNANS	Monsieur	VIELLE MECET	Fabien	Monsieur	CHAMPREUX	Michel					
25042	LE BARBOUX	Monsieur	RONDOT	Gilbert	Monsieur	MOUGIN	Alain	Monsieur	MAILLOT	Henri		
25043	BART	Monsieur	BRUOT	Gérard	Monsieur	JACQUOT	Jean-Michel	Monsieur	GUYON	Jean-Luc		
25044	BARTHERANS	Monsieur	GUICHARD	Frédéric	Monsieur	PELLEGRINI	André					
25045	BATTENANS-LES-MINES	Madame	DERENDINGER	Stéphanie	Monsieur	TRAMUT	Jean-Baptiste					
25046	BATTENANS-VARIN	Monsieur	BILLERREY	Florent	Madame	VULLEMIN	Marilyne	Monsieur	HEBRY	Jean-Louis		
25049	BELFAYS	Monsieur	MECHALSKI	Yann	Monsieur	TRIBOULET	Daniel	Monsieur	AUBRY	Noël		
25050	LE BELIEU	Monsieur	PAGET	Nicolas	Monsieur	BEZ	Claude	Madame	CREVAT	Nathalie		
25051	BELLEHERBE	Monsieur	SALVI	Erie	Monsieur	FRESARD	Thomas					
25052	BELMONT	Monsieur	CONVERSET	Laurent	Monsieur	BROSSARD	Christian					
25053	BELVOIR	Madame	CHOULET	Aline	Monsieur	HERARD	René	Monsieur	COURGEY	Louis		
25054	BERCHE	Madame	CHIPEAUX	Cécile	Monsieur	LEMANN	Daniel	Monsieur	BERTOCCCHI	Henri		
25055	BERTHELANGE	Madame	BORRONERO	Pauline	Madame	BONNEFOY	Régine					
25058	BEURE	Madame	BALLY	Lily	Monsieur	COTE	Guy	Monsieur	DAMPENON	Michel		
25059	BEUTAL	Monsieur	JEAMBRUN	Jean-Paul	Madame	CARISEY	Françoise					
25060	BIANS-LES-USIERS	Madame	DORNIER	Adeline	Monsieur	BILLERREY	Noël	Monsieur	VULLAUME	André		
25061	BIEF	Monsieur	ROGNON	Julien	Madame	FERNANDEZ	Eliane	Monsieur	GUGON	Michel		
25062	LE BIZOT	Monsieur	NARBYE	Stéphane	Madame	RENAUD	Marlene	Monsieur	RONDOT	Jean-Luc		
25063	BLAMONT	Monsieur	GENY	Daniel	Madame	CHEVIRON	Françoise	Monsieur	BIRY	Hugues		
25065	BLARANS	Madame	PONCEY	Christelle	Madame	BARTOLOZZI	Benedette	Monsieur	LARDET-VIEURDIN	Franck		
25066	BLUSSANGEAUX	Monsieur	BRUCHON	Jean-Michel	Madame	BRUCHON-PETREQUIN	Nathalie					
25067	BLUSSANS	Madame	FAVRE	Syrie	Monsieur	GODARD	Yannick	Madame	CUCJEL	Antoinette		
25070	BOLANDOZ	Madame	JOBARD	Denise	Monsieur	TOURNIER	Alain	Monsieur	VIRATELLE	Raymond		
25071	BONDEVAL	Madame	MONNIN	Isabelle	Monsieur	CHARLES	Christian	Madame	JUSSERANDOT	Valérie		
25072	BONNAL	Monsieur	VULLIER	Etienne	Monsieur	VADAM	Claude	Monsieur	DE MOUSTIER	Georges		
25073	BONNAY	Monsieur	VULLIER	Patrick	Monsieur	CHEVET	Claude					
25074	BONNETAGE	Monsieur	VIENNET	Hervé	Madame	BOITEUX	Sandrine	Madame	PAGNOT	Lysiane		
25075	BONNEVAUX	Madame	BRULPORT	Monique	Monsieur	GRILLON	Claude					
25077	LA BOSSE	Monsieur	VULLEMIN	Didier	Monsieur	TRIMAILLE	Denis	Madame	GAILLE	Éveline		
25078	BOUCLANS	Madame	DENIMAL	Sophie	Monsieur	GRUET	Jacques	Monsieur	BRENOT	Denis		
25079	BOUJAHLLES	Monsieur	SONNEY	Jacques	Monsieur	MAILLET	Jean-Claude	Madame	PANSERI	Jeanne		
25082	BOURGUIGNON	Madame	BOUVROT	Estelle	Madame	MAVON	Thérèse					
25083	BOURNOIS	Monsieur	RUFFE	Jean-Michel	Monsieur	BRUNNER	Thierry	Madame	RUEFF	Françoise		
25085	BOUVERANS	Monsieur	VOIRAND-VULLEMIN	Dominique	Madame	DEFRASNE	Christine	Monsieur	VOIRAND	Dominique		
25086	BRAILLANS	Madame	CAPRA	Fabienne	Monsieur	LARICHE	Daniel	Monsieur	PETIT	Pierre		
25087	BRANNE	Madame	MARCHINO	Lucienne	Monsieur	HEUVRARD	Guy					
25088	BRECONCHAUX	Monsieur	JACQUEMAIN	Alain	Monsieur	GROSPERRIN	Jean Claude	Madame	GOUSSET	Marie-Louise		
25089	BREMONDANS	Madame	BOISSY	Aline	Monsieur	BRISEBARD	Pierre	Madame	PATARD	Sylvette		
25090	BRERES	Madame	BAUZELY	Véronique	Monsieur	LUX	Gabriel	Monsieur	DUGOURD	Thérèse		
25091	LES BRÉSEUX	Madame	BERNARD	Carole	Madame	VERNIER	Eliane	Madame	MERCIER	Annie		
25092	LA BRETENIERE	Madame	LABE	Ludovine	Monsieur	GRILLOT	Serge	Monsieur	BOUCHARD	Claude		
25093	BRETIGNEY	Monsieur	GENIN	David	Monsieur	CORBAT	Christophe					
25094	BRETIGNEY-NOTRE-DAME	Monsieur	CHAULLET	Christophe	Monsieur	CHAUFFET	Jean-Marie					
25095	BRETONVILLERS	Monsieur	MASSENOT	Yoan	Madame	PIERRE	Florence	Monsieur	MENIGOZ	Robert		
25096	BREY-ET-MAISON-DU-BOIS	Monsieur	SINIBALDI	Daniel	Monsieur	TREAND	Pascal	Monsieur	VUEZ	Michel		
25097	BROGNARD	Madame	MAZOUN	Roselyne	Madame	HUMBERT	Liliane	Monsieur	BESANCON	Jean		
25098	BUFFARD	Monsieur	FAIVRE	Baptiste	Madame	EQUOY	Martine					
25099	BUGNY	Madame	TOURNIER	Andrée	Monsieur	LAITHER	Frédéric	Madame	TOURNIER	Josée		
25100	BULLE	Madame	MOREL	Sophie	Monsieur	CHAMBELLAND	Patrick	Monsieur	CLAUDET	Alain		
25101	BURGILLE	Monsieur	CAMUS	Jérôme	Monsieur	GUYON	Sylvain	Monsieur	CUSSEY	Michel		
25102	BURNEVILLERS	Madame	LAB	Lydie	Monsieur	MOUREAUX	André					
25103	BUSY	Monsieur	MULHAUSER	Christophe	Monsieur	CORNU	Joseph					

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLÉANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25104	BY	Madame	BELIN	Céline	Monsieur	FAILLET	Roger	en cours de désignation				
25105	BYANS-SUR-DOUBS	Monsieur	CAU	Jean-Baptiste	Madame	MOREL	Françine	Madame	DELIOT	Simone		
25106	CADEMENE	Monsieur	VERMOT DESROCHES	Dominique	Madame	VERMOT-DESROCHES	Fanny	Madame	JOUFFROY	Marie-Claude		
25107	CENDREY	Madame	JEANGRAND	Ida	Monsieur	CREVOISIER	Pierre	Monsieur	GROSLAMBERT	Daniel		
25108	CERNAY-L'ÉGLISE	Monsieur	HOUSER	Chislain	Madame	CHALON	Monique	Monsieur	CHARDON	Pascal		
25109	CESSEY	Monsieur	TELES	Patrick	Monsieur	ROLLET	Guy	en cours de désignation				
25110	CHAFFOIS	Monsieur	BARBE	Nicolas	Monsieur	TRUCHE	Philippe	Monsieur	VUITTEZ	André		
25111	CHALEZE	Monsieur	CODA	Philippe	Monsieur	MÉLON	Michel	Monsieur	GROSSOT	Roland		
25112	CHALEZEULE	en cours de désignation			Madame	BOURCET	Ghislaine	Monsieur	WUILLEMIER	Jacques		
25113	CHAMESEY	Madame	CACHOT	Michèle	Monsieur	GUILLEMIN	Stephane	Monsieur	CHOULET	André		
25114	CHAMESOL	Madame	VACHERESSE	Elodie	Monsieur	ZIMMERMANN	David	Monsieur	TANI	Jean-Pascal		
25115	CHAMPAGNEY	Monsieur	RILERA	Michel	Monsieur	BOTTAGISI	Régis	Monsieur	CORLET	Louis		
25116	CHAMPLIVE	Madame	GUFNOT	Delphine	Madame	LECOMTE	Noëlle	en cours de désignation				
25117	CHAMPOUX	Monsieur	FENOLLAR	Patrick	Madame	VIENNET	Annie	en cours de désignation				
25119	CHAMPVANS-LES-MOULINS	Monsieur	BALLY	Thierry	Monsieur	ROLET	Jacques	Monsieur	GREVET	Léonard		
25120	CHANTRANS	Monsieur	VENNET	Lucien	Madame	VUILLAUME	Chantal	en cours de désignation				
25121	CHAPELLE-DES-BOIS	Madame	BLONDEAU	Marie-Odile	Monsieur	BOUVREY	Jean-Claude	Madame	CBGLOWSKI	Carola		
25122	CHAPELLE-D'HUIN	Monsieur	BABA	Stéphane	Madame	GARNIER	Antick	en cours de désignation				
25124	CHARMAUVILLERS	Monsieur	SHELL	Didier	Monsieur	BOUCHET	René	Monsieur	NAPPY	Jean-Marc		
25125	CHARMOLLE	Madame	LOGET	Marie-Christine	Madame	HUOT-MARCHAND	Annie	en cours de désignation				
25126	CHARNAY	Madame	PETITJEAN	Rachel	Monsieur	GAUTHIER	Denis	en cours de désignation				
25127	CHARQUEMONT	Madame	KOLODZIEJ	Béatrice	Monsieur	SANDOZ	Pierre	Monsieur	BRISEBARD	Michel		
25129	CHASSAGNE-SAINT-DENIS	Monsieur	JORIOT	Fabrice	Monsieur	MARTIN	Paul	en cours de désignation				
25130	CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES	Monsieur	DESCOURVIERES	Laurent	Madame	ROY	Claude	Monsieur	MOREAU	Jean-Luc		
25131	CHÂTELBLANC	Madame	BERTHAUD	Beatrice	Monsieur	BOURGEOIS	Bernard	Madame	LANGEL	Marie-Paule		
25132	CHATILLON-GUYOTTE	Monsieur	CRAMARO	Albert	Monsieur	MARIEZ	Gérard	Madame	PAYOT	Agnès		
25134	CHATILLON-SUR-LISON	Madame	VICHARD	Chloé	Monsieur	CLÉMENT	Régis	en cours de désignation				
25136	CHAUCENNE	Monsieur	GUBENAÏSSA	Mohammed	Madame	RUEDIN	Annie	Monsieur	GAYET	Jérôme		
25138	LES TERRES-DE-CHAUX	Monsieur	BONVALOT	Régis	Madame	BOITEUX	Bénédicta	Monsieur	BONVALOT	Pascal		
25139	LA CHAUX-DE-GILLEY	Monsieur	CHABOD	Sylvain	Monsieur	BOLLE-REDDAT	Robert	en cours de désignation				
25141	CHAUX-LÈS-PASSAVANT	Madame	BREDIN	Jeanine	Madame	CURIE	Martine	en cours de désignation				
25142	CHAUX-NEUVE	Madame	LEPAROUX	Amélie	Monsieur	PAGNIER	Joseph	en cours de désignation				
25143	CHAY	Monsieur	PAULIN	Gérard	Madame	GRILLO	Fernande	en cours de désignation				
25145	CHAZOT	Monsieur	GAUTHIER	Jérémy	Monsieur	BOILLIN	Jérôme	en cours de désignation				
25148	LA CHENALOTTE	Madame	CHOPARD LALLIER	Patricia	Monsieur	HOUSER	Eric	Monsieur	MOYSE	Michel		
25149	CHENECY-BUILLON	Monsieur	MEYER	Benoît	Madame	CULOT	Christine	en cours de désignation				
25150	CHEVIGNEY-SUR-LOGNON	Madame	MICHEL	Michèle	Monsieur	HUGHET	Claude	Monsieur	CHATOT	Gilbert		
25151	CHEVIGNEY-LÈS-VERCEL	Madame	CHEVROULET	Cindy	Monsieur	LIME	Gérard	en cours de désignation				
25152	LA CHEVILLOTTE	Madame	FERRAND	Sandrine	Monsieur	BOROWIK	Roger	Monsieur	SERDET	Jérôme		
25153	CHEVROZ	Madame	DEBIEF	Joëlle	Madame	HOFFSCHURR	Jacqueline	Monsieur	PEIGNY	Gérard		
25154	CHOUZELOT	Monsieur	GUBINET	Vincent	Madame	SAGE	Marie-Thérèse	Madame	PRILLARD	Dominique		
25155	CLERON	Monsieur	VAJOT	Sébastien	Monsieur	GALLI	Robert	Monsieur	FRANCOIS	Patrice		
25156	PAYS DE CLERVAL	Monsieur	LEJEUNE	Michel	Madame	ROUGEOT	Claude	Madame	ROHL-RICHARD	Lucie		
25157	LA CLUSE-ET-MIJOUX	Madame	TISSOT	Régine	Monsieur	FAIVRE	Jean-Marie	Monsieur	INVERNIZZI	Noël		
25159	COLOMBIER-FONTAINE	Monsieur	FRAISSE	Roland	Madame	FOCK	Liliane	Monsieur	GEOFFROY	Joël		
25160	LES COMBES	Monsieur	SUAZES	Christian	Monsieur	CHALONS	Serge	Monsieur	BAVEREL	Gérard		
25161	CONSOLATION-MAISONNETTES	Monsieur	SIRE	Philippe	Madame	GABFFE	Isabelle	Monsieur	HUDRY	Jean-Louis		
25162	CORCELLE-MIESLOT	Monsieur	CORNET	Stephane	Monsieur	BLANC	Cyril	Madame	BIDEAUX	Sandra		
25163	CORCELLES-FERRIERES	Monsieur	CHALLIOL	Nicolas	Madame	RIGO KHALDOUN	Mehdia	en cours de désignation				
25164	CORCONDRA	Monsieur	MENETREY	Damien	Monsieur	CUCHE	Michel	en cours de désignation				
25166	COTEBRUNE	Monsieur	LAFARGUE	David	Monsieur	MORTEAU	Jean-François	en cours de désignation				
25171	COURCELLES	Madame	JEAN-FROST	Laurence	Monsieur	SAGE	Emmanuel	en cours de désignation				
25172	COURCHAPON	Madame	POIGFAUT	Sylvette	Monsieur	GUELDRY	Gérard	Monsieur	ODILE	Jean	Monsieur PEREIRA Alvaro	Monsieur CRETOT André
25173	COUR-SAINT-MAURICE	Monsieur	ANGIOLINI	Daniel	Monsieur	DELLA CHIESA	Eloi	Monsieur	FLISETTI	Jean		
25174	COURTFONTAINE	Monsieur	MOUGIN	Daniel	Monsieur	TIROLE	Raymond	Monsieur	LAB	Gérard		
25175	COURTETAINE-ET-SALANS	Monsieur	CHENEY	Bernard	Monsieur	ANDRE	Guy	en cours de désignation				
25176	COURVIÈRES	Madame	VUILLEMIN	Jocelyne	Monsieur	KOVACIC	Christian	Monsieur	TERRAZ	Jacques		
25177	CROSEY-LE-GRAND	Monsieur	MOUGEY	Antoine	Madame	MELLET	Anne	en cours de désignation				
25178	CROSEY-LE-PETIT	Madame	ANGUENOT	Maryline	Madame	LAPPRAND	Aznie	Monsieur	BOUBELIER	Michel		
25179	LE CROUZET	Monsieur	MAIROT	Jérôme	Monsieur	LMACHER	Yvan	Monsieur	MICHAUD	Jacky		
25180	CROUZET-MIGETTE	Monsieur	DAUPHIN	Emmanuel	Monsieur	BOSCHER	Jean-Pierre	en cours de désignation				
25181	CUBRIAL	Monsieur	GUERIN	Pierre	Madame	ROUSSEY	Marina	en cours de désignation				
25182	CUBRY	Monsieur	LAVILLE	Philippe	Madame	BUCLET	Nathalie	Monsieur	DELPECH	Christophe		
25183	CUSANCE	Monsieur	GIRARD	Frédéric	Monsieur	PAHN-MOUROT	Daniel	en cours de désignation				
25184	CUSE-ET-ADRISANS	Monsieur	DERAY	Bernard	Monsieur	COMTE	Jacques	Monsieur	GIRARDOT	François		
25185	CUSSEY-SUR-LOGNON	Monsieur	FEVRE	Jean-Marc	Madame	GIRAUD	Béatrice	en cours de désignation				
25186	CUSSEY-SUR-LISON	Madame	FOURNIER	Chantal	Monsieur	OUDET	Albin	Monsieur	GODIN	Renaud		
25187	DAMBELIN	Monsieur	VAUTHERIN	Baptiste	Monsieur	EYSSERIC	Laurent	Monsieur	MICHEL	Philippe		
25188	DAMBENOIS	Monsieur	BALON	David	Monsieur	VOLLMER	Serge	Madame	BONILLA	Jeanine		
25189	DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	Madame	AUBRY	Adeline	Monsieur	PERROT	Paul	Monsieur	SAILLARD	Louis		
25190	DAMPIERRE-LÈS-BOIS	Monsieur	PIEGELIN	Lionel	Monsieur	JOURNOT	Michel	Madame	GAMBA	Anne-Marie		
25191	DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	Monsieur	JONGNEAUX	Christel	Madame	EGGENSPILLER	Muriel	Madame	DEHAN	Christiane		
25192	DAMPPOUX	Madame	FAHY	Laëtitia	Madame	MONNERET	Madeleine	Monsieur	CAGNON	André		
25193	DAMPRIEUX	Madame	CAGNON	Claudine	Madame	PREVITALI	Viviane	Monsieur	GUILLAUME	Gabriel	FEUILLER Jean-	
25194	DANNEMARIE-LES-GLAY	Monsieur	STEUER	David	Madame	JANISZEWSKI	Cathy	Madame	WEISS	Coviane		
25195	DANNEMARIE-SUR-CRETE	Monsieur	LINDEBERG	Cyril	Madame	ADAM	Delphine	Monsieur	GUARDADO	Raphaël		
25197	DELUZ	Monsieur	BENOÎT	Patrick	Monsieur	TAILLARD	Fabrice	Monsieur	DECOURCIÈRES	Denis		
25198	DÉSANDANS	Monsieur	REGOULOT	Roger	Madame	PORCU	Josette	Madame	LEMAINBRE	Michèle		
25199	DESERVILLERS	Monsieur	LEMOINE	Thierry	Monsieur	MEYNETRIER	Dominique	Monsieur	PERLIN	Jacques		

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25201	DOMMARTIN	Madame	NICOLET	Corantine	Madame	MERCET	Marline		en cours de désignation			
25202	DOMPIERRE-LES-TILLEULS	Monsieur	MONTRICHARD	Anthony	Madame	MAINY	Marianne		en cours de désignation			
25203	DOMPREL	Monsieur	MENETRIÉ	Roland	Monsieur	DUBOZ	Georges	Monsieur	VAUCHER	Jean-Yves		
25204	DOUBS	Madame	BUTTEFFY	Florence	Madame	GURGEY	Nathalie	Madame	POMMAREDE	Bernadette		
25207	DUNG	Madame	JEAND'HEUR	Frédérique	Madame	GEBEL	Christiane	Monsieur	VUITTENEZ	Henri		
25208	DURNES	Monsieur	CUENOT	Dominique	Madame	GULLAUME	Jeanne-Antide	Monsieur	FRODEVAUX	Henri		
25209	ECHAY	Madame	GOUBEY	Françoise	Monsieur	GRILLON	François	Madame	GROSPERRIN	France		
25210	ÉCHENANS	Monsieur	MANCASSOLA	Enzo	Madame	PILEYRE	Annie	Madame	GUINARD	Christine		
25211	ECHÉVANNES	Monsieur	VIVIEN	Arunal	Monsieur	DREZET	Michel		en cours de désignation			
25213	LES ÉCORCES	Madame	FAIVRE	Roselyne	Madame	BRISBARD	Fabienne	Madame	BONNET	Pascale		
25214	ÉCOT	Monsieur	CRISINEL	Mathieu	Madame	COUVET	Anne-Marie	Monsieur	ROMAGNOLI	Charles		
25215	L'ÉCOUVOTTE	Monsieur	BOUDIN	Jean-Michel	Monsieur	MAILLÉ	Denis	Monsieur	HO FIAT HE	Michel		
25216	ÉCURCEY	Madame	JOLY	Maud	Monsieur	LAVOCAT	Joël	Madame	SZODRAK	Gisèle		
25217	EMAGNY	Monsieur	PERRIN	Gérald	Monsieur	COTTIN	Antoine		en cours de désignation			
25218	ÉPENOUSE	Madame	REGNARD	Blainine	Monsieur	BARBIER	Jean-Paul		en cours de désignation			
25219	EPENOY	Madame	CALLERAND	Valérie	Madame	CLAUZEL	Chantal	Monsieur	ARTAUD	Camille		
25220	EPEUGNEY	Madame	ANDRIEU	Pascale	Madame	BOITEUX	André	Monsieur	LAITIER	Georges		
25221	ESNANS	Monsieur	NOZET	Gaëtan	Monsieur	NOZET	Gaëtan		en cours de désignation			
25223	ÉTERNOZ	Madame	CUBNET	Marjorie	Monsieur	MIGNOT	Michel	Madame	SERAFINI	Adeline		
25224	ÉTOUVANS	Madame	QUELLEC	Annik	Madame	BONDATY	Jacqueline	Monsieur	NARDIN	Gérard		
25225	ÉTRABONNE	Madame	DEFELACE	Céline	Monsieur	CHEMU	Gilbert	Monsieur	SCHOUVEY	Jean-Louis		
25226	ÉTRAPPE	Monsieur	HACQUEMAND	Alain	Madame	GAUDARD	Marie-Louise		en cours de désignation			
25227	ÉTRAY	Madame	BROUILLET	Vanessa	Monsieur	MOYSE	Pascal	Monsieur	FAIVRE-PIERRET	Michel		
25229	ÉVILLERS	Madame	DESCOURVIERES	Aline	Madame	BAUD	Evelyne	Madame	ANDRE	Alexandra		
25230	EXINCOURT	Madame	PAGE	Sabrina	Monsieur	REGNIER	Raymond	Monsieur	CARREY	Jacques		
25231	EYSSON	Monsieur	VULLEMIN	Nicolas	Monsieur	COLETTE	Yohann		en cours de désignation			
25232	FAIMBE	Madame	VALLAT	Nicole	Monsieur	BREDIN	Denis		en cours de désignation			
25233	FALLERANS	Monsieur	ROLARD	Christian	Monsieur	CLERC	René		en cours de désignation			
25234	FERRIÈRES-LE-LAC	Madame	FRANCHINI	Marie-Noëlle	Madame	TERRÉTAZ	Michèle	Madame	TISSERAND	Aline		
25235	FERRIÈRES-LES-BOIS	Monsieur	LARTOT	Frédéric	Madame	MULLER	Chantal		en cours de désignation			
25236	FERTANS	Monsieur	BART	Joseph	Monsieur	LAMBOLEY	Noël		en cours de désignation			
25237	FESCHES-LE-CHÂTEL		en cours de désignation			Madame	SIMONET	Michèle		en cours de désignation		
25238	FESSEVILLERS	Monsieur	MONNET	David	Monsieur	LAMBERT	Alain	Monsieur	MONNET	Marcel		
25239	FEULE	Monsieur	RERAT	Didier	Madame	SIMON	Edwige	Madame	ANTUNES-NUNES	Anne-Valérie		
25240	LES FINS	Monsieur	VERMOT-DESROCHES	Laurent	Monsieur	BILLOD-LAILLET	René	Monsieur	BOUCARD	Alain		
25241	FLAGEY	Monsieur	MAIRE	Timothée	Monsieur	BOURGON	Felix	Monsieur	CHAFUIS	Claude		
25242	FLAGEY-RIGNEY	Monsieur	LANGOLF	Sebastien	Monsieur	GIACOTTI	Frédéric	Monsieur	PETIT	Fernand		
25243	FLANCEBOUCHE	Monsieur	TROUILLOT	Michel	Monsieur	HAUFF	Nicolas	Monsieur	VIVOT	Philippe		
25244	FLEUREY	Monsieur	RACINE	Benjamin	Monsieur	LAH	Hubert		en cours de désignation			
25245	FONTAIN	Madame	MARCHAND	Valérie	Monsieur	GRESSET	Claude	Monsieur	DILLSCHEIDER	Jean-Paul		
25246	FONTAINE-LES-CLERVAL	Monsieur	SCHNEIDER	Yves	Madame	CHARON	Sylvie		en cours de désignation			
25247	FONTENELLE-MONTBY	Monsieur	BRANGET	Daniel	Monsieur	MATHIEU	Jacques	Monsieur	COLEY	Philippe		
25248	LES FONTENELLES	Monsieur	CLEMENCE	Eric	Monsieur	GAUME	Roland	Madame	GAUME	Marie-Jane		
25249	FONTENOTTE	Monsieur	RUHIER	Raphael	Monsieur	PELLIGAND	Claude		en cours de désignation			
25251	FOURBANNE	Monsieur	TOURNOT	Fabrice	Monsieur	MICHELOT	Alain		en cours de désignation			
25252	FOURCATIER-ET-MAISON-NEUYE	Madame	ROUSSELET	Marianne	Monsieur	VUILLET	André		en cours de désignation			
25253	FOURG	Madame	CHIES-MARTIN	Carole	Madame	LEDUC	Gaëlle		en cours de désignation			
25255	FOURNET-BLANCHEROCHE	Monsieur	SANDOZ	Robert	Monsieur	DELAVELLE	Jean-Marie	Monsieur	RENAUD	Michel		
25256	FRAMBROUHANS	Monsieur	BROGNARD	Bernard	Monsieur	CALI	Jean-Pierre	Monsieur	COUROVOISER	Jean-Claude		
25257	FRANEY	Madame	BAULARD	Anais	Madame	MONGET	Patricia		en cours de désignation			
25259	FRASNE	Monsieur	VAILLET	Denis	Madame	PESENTI	Marie-Jeanne	Monsieur	DESARMENIEN	Jacky		
25261	FROIDEVAUX	Monsieur	FAIVRE	Daniel	Monsieur	TERRIER	Paul	Monsieur	TERRIER	Paul		
25262	FUANS	Madame	BOUJON	Laura	Madame	FLEUROT	Anne-Marie		en cours de désignation			
25263	GELLIN	Madame	LANG	Francoise	Monsieur	VOIRET	Michel		en cours de désignation			
25264	GÉMONVAL	Monsieur	HEINRICH	Yohan	Madame	BOUBLANGER	Valérie		en cours de désignation			
25265	GENEUILLE	Madame	VERDANT	Pierrette	Monsieur	MAZZONETTO	Jean-Marie		en cours de désignation			
25266	GENEY	Monsieur	CORNEVAUX	Jean-Marie	Monsieur	MATHIOT	Michel	Monsieur	ANNEQUIN	Guy		
25267	GENNES	Monsieur	SALINS	Didier	Monsieur	BRÉNOT	Roger	Monsieur	SALINS	Didier		
25268	GERMÉFONTAINE	Madame	COURGEY	Françoise	Monsieur	RAMPANT	Pierre	Monsieur	BASSIGNOT	Pascal		
25269	GERMONDANS	Monsieur	JOLY	Jean-Claude	Madame	LANCRENON	Corinne	Madame	JOSSERAND	Lyliane		
25270	GEVRESIN	Madame	MARESCHAL	Marie-Béatrice	Monsieur	BEZ	Gérald		en cours de désignation			
25271	GILLEY	Monsieur	POURCELOT	Marius	Monsieur	MARGUET	Adrien		en cours de désignation			
25273	GLAMONDANS	Madame	SIAUDEAU	Régine	Monsieur	LAPKAND	Claude	Madame	SANTI	Pascale		
25274	GLAY	Monsieur	DAVID	Etienne	Madame	TORNARE	Agnès	Madame	MAILLARD	Nadine		
25275	GLÈRE	Monsieur	CUENOT	David	Monsieur	LISCROTTO	Romain	Madame	TIROLE	Christiane		
25276	GONDENANS-LES-MOULINS	Madame	BOITEUX	Sandrine	Monsieur	PARISOT	Emmanuel	Madame	GARCIN	Raymonde		
25277	GONDENANS-MONTBY	Monsieur	GIRARDOT	Thierry	Madame	MISTELET	Marlene	Madame	FAIVRE-PIERRET	Thérèse		
25278	GONSANS	Monsieur	COURTOIS	Rémy	Monsieur	JUF	Denis	Monsieur	PANIER	Philippe		
25279	GOUHELANS	Monsieur	JANUTOLO	Thierry	Monsieur	GOUX	Gabriel	Madame	GAINET	Anne		
25280	GOUMOIS	Monsieur	FRANCIOLI	Christophe	Monsieur	VATAN	Patrick	Monsieur	BOUCHET	Jean-Paul		
25281	GOUX-LÈS-DAMBELIN	Monsieur	HENNEQUIN	Christian	Madame	MUNEROT	Céline	Monsieur	MAIRE	Paul		
25282	GOUX-LES-USIERS	Monsieur	DESCOURVIERES	Fabrice	Monsieur	COLIN	Henri	Monsieur	NICOD	Georges		
25283	GOUX-SOUS-LANDET	Monsieur	GUICHARD	Mathieu	Madame	BOUQUET	Solène		en cours de désignation			
25285	GRAND'COMBE-CHÂTELEU	Monsieur	GAUTHIER	Nicolas	Monsieur	FRAICHIOT	Claude	Monsieur	GUINCHARD	Jacques		
25286	GRAND'COMBE-DES-BOIS	Monsieur	BUJARD	Gérald	Monsieur	MAILLOT	Bernard	Madame	BOURNEZ	Ghislaine		
25288	FOURNETS-LUISANS	Monsieur	CUCHE	Paul	Monsieur	VIEILLE	Jean-Paul		en cours de désignation			
25289	GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	Monsieur	SIMON	Olivier	Madame	DETOULLON	Fernande		en cours de désignation			
25290	LA GRANGE	Madame	ROY	Marie-Thérèse	Madame	DENIZOT	Frédérique	Madame	DEVILLERS	Elisabeth		
25293	GRANGES-NARBOZ	Madame	VOUILLOT	Nelly	Monsieur	BOUTHAUX	Michel	Monsieur	MAIRE	Gérard		
25295	LES GRANGETTES	Monsieur	ROUSSEAU	Jean-Louis	Monsieur	TREAND	Bernard		en cours de désignation			
25296	LES GRAS	Monsieur	BALANCHIE	Jérémie	Monsieur	CERF	Philippe		en cours de désignation			

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25297	LE GRATTERIS	Monsieur	TAILLARD	Michaël	Monsieur	DUCOULOUX	Bernard	Monsieur	DUQUET	Christian		
25298	GROSBOIS	Monsieur	DUBRULLE	Laurent	Monsieur	GELIN	Michel	en cours de désignation				
25299	GUILLOIN-LES-BAINS	Monsieur	CAONIAUT	Thibault	Monsieur	DREZET	Jean-Claude	en cours de désignation				
25300	GUYANS-DURNES	Monsieur	ROUSSEL	Emmanuel	Monsieur	CASSARD	Robert	Monsieur	ROUSSEL	Jacques		
25301	GUYANS-VENNES	Monsieur	BOISSENNIN	Patrick	Monsieur	BOUJON	Léon	en cours de désignation				
25303	HAUTERIVE-LA-FRESSE	Madame	TROCCIN	Marie-Lyse	Madame	VERNET	Nathalie	Monsieur	PIERROULET	Raymond		
25305	L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	Monsieur	DANREY	Philippe	Monsieur	MARGUET	René	Monsieur	COLIN	Serge		
25306	L'HÔPITAL-SAINT-LIEFFROY	Monsieur	PICCAND	Olivier	Monsieur	TAILLARD	Serge	en cours de désignation				
25307	LES HÔPITAUX-NEUFS	Monsieur	DREZET	Hugues	Monsieur	FERRIN	Jean-Claude	Madame	GULLIN	Myriam		
25308	LES HÔPITAUX-VIEUX	Monsieur	MALFROY	Arnaud	Monsieur	PLANTIN	Jean-François	Monsieur	CHARNAUX	Michel		
25309	HOUTAUD	Monsieur	BOURDIN	Patrick	Monsieur	ECARNOT	Joël	en cours de désignation				
25310	HUANNE-MONTMARTIN	Monsieur	PETARD	Antoine	Monsieur	PILLARD	Robert	Monsieur	PILLARD	Guy		
25311	HYÉMONDANS	Madame	GARRESSUS	Edwige	Monsieur	NBDEZ	Pierre	Monsieur	VEDRINE	Jean		
25312	HUYVRE-MAGNY	Monsieur	BIENZ	Damien	Monsieur	LEGRAND	Maurice	en cours de désignation				
25313	HUYVRE-PAROISSE	Monsieur	CHAMPOD	Pascal	Monsieur	MONNOT	Serge	en cours de désignation				
25314	INDEVILLERS	Monsieur	FAIVRE	Claude	Monsieur	PARRENNIN	Jean-Charles	Monsieur	BROSSARD	Daniel		
25316	ISSANS	Monsieur	RAIDRON	Pascal	Monsieur	LOVY	Georges	Monsieur	WITMER	Sylvain		
25317	JALLERANGE	Monsieur	LAMBERT	Cédric	Monsieur	MARESCHAL	Marcel	en cours de désignation				
25320	LABERGEMENT-SAINTE-MARIE	Monsieur	REGARD	Pascal	Monsieur	GRANDPERRIN	Jean	Monsieur	PAGE	Claude		
25322	LAIRE	Madame	DEMESY	Gisèle	Monsieur	PERRAUDIN	Alain	Monsieur	SACQUIN	Marc		
25323	LAISEY	Madame	FAWER	Chantal	en cours de désignation			en cours de désignation				
25324	LANANS	Monsieur	LAVALLETTE	Olivier	Monsieur	BERNARDOT	François	Monsieur	DUFAY	Jean-Pierre		
25325	LANDRESSE	Monsieur	DROMARD	Christophe	Monsieur	GAUME	Gérard	Monsieur	FICHOT	Claude		
25326	LANTENNE-VERTIERE	Monsieur	DEBERNARD	Robert	Madame	MDEY	Huguette	Madame	MARTEL	Geneviève		
25327	LANTHENANS	Monsieur	PELEZ	Mathieu	Madame	GAUTHIER	Maryse	Madame	PELEZ	Jeanne-Antide		
25328	LARNOD	Monsieur	DOLLAT	Jean-Marie	Monsieur	CUENOT	Daniel	en cours de désignation				
25329	LAVAL-LE-PRIEURÉ	Monsieur	PY	Patrick	Madame	ALPACA	Nadège	Monsieur	RENAUD	Joël		
25330	LAVANS-QUINGEY	Monsieur	PERUCCHINI	Xavier	Monsieur	GAVIGNET	Didier	en cours de désignation				
25331	LAVANS-VUILLAFANS	Madame	DURAND	Isabelle	Monsieur	BONNEFOY	Jean	Monsieur	AUDY	André		
25332	LAVERNAY	Monsieur	PATAT	Marcel	Monsieur	ROUGEOT	Louis	en cours de désignation				
25333	LAVIRON	Madame	ROVIGE	Ghislaine	Madame	CARTIER	Joëlle	Monsieur	BASSIGNOT	Pascal		
25335	LIEBVILLERS	Monsieur	JOBERT	Jean-François	Madame	RAYMOND	Simone	Madame	RACINE	Catherine		
25336	LIESLE	Madame	FONTANIER	Marijny	Madame	GUGNOT	Colette	Monsieur	CUSSEY	Alain		
25338	LIZINE	Monsieur	MAURY	Frédéric	en cours de désignation			en cours de désignation				
25339	LODS	Madame	RENAUD	Audrey	Monsieur	DAVIOT	Pierre	en cours de désignation				
25340	LOMBARD	Madame	CHANET	Mathilde	Madame	BARBIER	Aline	en cours de désignation				
25341	LOMONT-SUR-CRETE	Madame	MARGUER	Severine	Madame	CHATEY	Evelyne	en cours de désignation				
25342	LONGECHAUX	Monsieur	TATTU	Yanis	Monsieur	DETOULLON	Patrick	en cours de désignation				
25343	LONGEMAISSON	Monsieur	LEFFEVRE	Jérémy	Monsieur	GUILLOT	Matieu	en cours de désignation				
25344	LONGEVILLE-LÉS-RUSSEY	Monsieur	HUMBERT	Gaëtan	Madame	CURTIL	Béatrice	Monsieur	FLAJOULET	Bernard		
25345	LONGEVILLE-SUR-DOUBS	Monsieur	GUBITAL	Didier	Madame	CIRELLO	Laurence	Monsieur	CHARRIER	Jean-Paul		
25346	LONGEVILLE	Monsieur	BAILLY	Pierre	Madame	BOICHARD	Marie-Colette	Monsieur	COULET	Dominique		
25347	LA LONGEVILLE	Monsieur	BOLE-RICHARD	David	Monsieur	GIROUX	Daniel	Monsieur	DROZ-VINCENT	Didier		
25348	LONGEVILLES-MONT-D'OR	Monsieur	ROUSSELET	Hugues	Monsieur	LANQUETIN	Claude	Madame	LANQUETIN	Maria-Joëlle		
25349	LORAY	Madame	VIPREY	Marcelline	Madame	FREZARD	Marie-Thérèse	Madame	MUSSARD	Chantal		
25350	LOUGRES	Madame	MAILLEY	Nathalie	Monsieur	BOURRAT	Serge	Monsieur	GRONDIN	Jean-Yves		
25351	LE LUHIER	Monsieur	GLORIOD	Julien	Monsieur	CHOUFFOT	Jean-Luc	Monsieur	BOISSEMIN	Charles		
25354	LUXIOL	Madame	GIRARDOIS	Aurélien	Monsieur	DORNIER	René	en cours de désignation				
25355	MAGNY-CHÂTELLARD	Monsieur	COURTOIS	Adrien	Monsieur	COLIN	Hubert	en cours de désignation				
25357	MAISSONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	Monsieur	BAVEREL	Nicolas	Madame	GUINCHARD	Suzanne	Monsieur	JACQUET	Michel		
25359	MALANS	Monsieur	NICOLET	Jérémy	Monsieur	NICOLET	Claude	en cours de désignation				
25360	MALBRANS	Madame	LAVERGNE	Chantal	Monsieur	DRUOT	Marcel	en cours de désignation				
25361	MALBUISSON	Monsieur	CANTENOT	Alain	Monsieur	LARESCHÉ	Denis	Monsieur	CHOQUET	Alain		
25362	MALPAS	Monsieur	GRENON	Michel	Madame	LEFORT	Bernadette	Madame	BERTHET-TISSOT	Agnes		
25363	MANCENANS	Madame	PERRIGUY	Sandrine	Madame	LIGNON	Joëlle	Madame	BELZ	Huguette		
25366	MANCENANS-LIZERNE	Monsieur	BARRET	Thierry	Madame	CHAPUIS	Caroline	Monsieur	MAITRE	Frédéric		
25368	MARCHAUX-CHAUDFONTAINE	Madame	JANIER-DUBRY	Catherine	Madame	GRANDJEAN	Françoise	Madame	GUSTIAUX	Elisabeth		
25369	MARVELISE	Madame	VERNÉREY	Nathalie	Madame	DEVEVEY	Fabienne	Monsieur	GAUDARD	Joël		
25371	MAZEROLLES-LE-SALIN	Monsieur	DESFORET	Alcide	Madame	BUGNET	Emmanuelle	Monsieur	PARIS	Daniel		
25372	MÉDIÈRE	Monsieur	BONNARANG	David	Monsieur	BEAUDREY	Jean-Claude	Monsieur	TOSI	Gilbert		
25373	LE MÉMONT	Monsieur	FRANCHINI	David	Madame	FAIVRE	Lucine	Madame	JOLLOT	Christelle		
25374	MERCEY-LE-GRAND	Monsieur	NEHLIG	Patrick	Monsieur	CADOUX	Raphaël	en cours de désignation				
25375	MÉREY-SOUS-MONTROND	Madame	LATHIER	Laurence	Monsieur	TIERANZONI	Georges	Monsieur	SCHNEITER	Nicolas		
25376	MÉREY-VIEILLEY	Madame	TOURNIER	Odile	Monsieur	CAPLANT	Pierre	Monsieur	CAPLANT	Pierre		
25377	MESANDANS	Monsieur	CHATRAS	Nicolas	Monsieur	CARISEY	Christian	Madame	VILLARD	Dominique		
25378	MESLIÈRES	Madame	SEGURA	Marilyne	Madame	DE CARVALHO	Céline	Madame	MOREL	Colette		
25379	MESMAY	Monsieur	GROS	Gilles	Madame	GROS	Christine	en cours de désignation				
25380	MÉTABIEF	Madame	MANUELLE épouse ROLLAND	Viviane	Madame	GAGLIARDI	Jocelyne	Madame	REGNIER	Chantal		
25382	MONCEY	Monsieur	JOLOT	Eric	Madame	LESZYCZYNSKI	Christiane	Monsieur	BOLE	Alain		
25383	MONCLEY	Monsieur	ROUGE	Denis	Madame	MEUTRELET	Bernadette	Madame	CARRÉZ	Dominique		
25384	MONDON	Madame	JUAN	Christine	Monsieur	CORNET	Jean	en cours de désignation				
25385	MONTAGNEY-SERVIGNÉY	Monsieur	VIRCONDELET	Benoît	Monsieur	CHENUS	Jean-Jacques	Monsieur	DE BORTOLI	Jean		
25386	MONTANCY	Madame	COMMENT	Corinne	Monsieur	FRATCZAK	Stephane	Madame	BERTHOUD	Ilana		
25387	MONTANDON	Monsieur	MARTIN	David	Monsieur	SANDOZ	Christophe	Monsieur	CORNEILLE	Claude		
25388	MONTBÉLIARD	Monsieur	CUENIN	Louis	Monsieur	NAUDIN	Thierry	Monsieur	DUVERNOY	Philippe		
25389	MONTBÉLIARDOT	Monsieur	VUILLEMIN	Thierry	Monsieur	BOISTON	Claude	Monsieur	ROUBIRA	Daniel		
25390	MONTBENOÎT	Monsieur	BOURDIN	Ludovic	Monsieur	MARGUET	Jean-Charles	Madame	ANDREOTTI	Corinne		
25391	MONT-DE-LAVAL	Monsieur	VERMOT DESROCHES	Thierry	Madame	PETIT	Chantal	Madame	MAIROT	Edith		
25392	MONT-DE-VOUGNEY	Monsieur	CHOPARD	Patrick	Madame	MONNIN	Christelle	Monsieur	WASNER	Michel		
25393	MONTÉCHEROUX	Madame	ROSE	Nadine	Madame	MOSER	Françine	Monsieur	BERGOTTI-DAOUDI	Roland		

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25394	MONTENOIS	Madame	MASSACRIER	Isabelle	Madame	ROLL	Béatrice	Monsieur	BERNEZ	Claude		
25395	MONTFAUCON	Monsieur	TONNERRE	Jacques	Madame	MARION	Françoise	en cours de désignation				
25398	MONTFLOVIN	Monsieur	STAB	Gérard	Monsieur	LAMBERT	Florent	Monsieur	LEFEBVRE	Honoré		
25400	MONTGESOYE	Madame	VERDENET	Françoise	Monsieur	CICOLARI	Baptiste	Madame	BEZ	Michèle		
25401	MONTIVERNAGE	Madame	HUGUENOTTE	Morgane	Monsieur	BERNASCONI	Yvan	en cours de désignation				
25402	MONTJOIE-LE-CHÂTEAU	Monsieur	DA COSTA	Jean-Philippe	Monsieur	VEITIER	André	Monsieur	MOESCH	Charles		
25403	MONTLEBON	Monsieur	DUFFAIT	Jean-Luc	Madame	ROUGNON-GLASSON	Odile	Monsieur	PONTARLIER	Jean-Louis		
25404	MONTMAHOUX	Monsieur	PÜCHYRA	Nicolas	Monsieur	GARNIER	Jean-François	en cours de désignation				
25405	MONTPERREUX	Monsieur	QUERRY	Philippe	Madame	HAZEMANN	Antabelle	Monsieur	GUERRE	Michel		
25406	MONTROND-LE-CHATEAU	Madame	LDOINE	Christelle	Monsieur	GALLARD	Claude	Monsieur	DECREUSE	Raoul		
25408	MONTUSSAINT	Monsieur	SANDOZ	Iain	Monsieur	FOLTETE	Jean-Louis	Madame	GEHANT	Anne Julia Léontine		
25410	MORRE	Monsieur	LUSSAGNET	Philippe	Monsieur	COURLET	Emile	en cours de désignation				
25413	MOUTHE	Madame	BERTHET	Sylvie	Monsieur	PAGNIER	Bernard	Madame	TIBERBAUD	Martine		
25414	LE MOUTHEROT	Monsieur	COLIN	Mathieu	Monsieur	GROSPERRIN	Bernard	Monsieur	BROCHET	Dominique		
25415	MOUTHER-HAUTE-PIERRE	Monsieur	ROUSSEL	Patrick	Madame	MAUGAIN	Ginette	en cours de désignation				
25416	MYON	Madame	LEVASSEUR	Marine	Monsieur	CABAUD	Claude	en cours de désignation				
25417	NAISEY-LES-GRANGES	Madame	ROY	Evelyne	Madame	FONARD	Delphine	Monsieur	MAIRE	Léon		
25419	NANS	Monsieur	VALMET	Eric	Monsieur	FIGARD	Michel	Madame	POIRSON	Camille		
25420	NANS-SOUS-SAINTE-ANNE	Monsieur	ROUX	Jean-Baptiste	Monsieur	MUNEAUX	Christian	en cours de désignation				
25421	NARBIEF	Monsieur	JEAMBRUN	Vincent	Madame	PERSONENI	Marie-France	Madame	RENAUD	Céline		
25422	NEUCHÂTEL-URTIÈRE	Monsieur	CLAUDE	Frédéric	Monsieur	ZERBIN	Gabriel	Madame	HERARD	Céline		
25424	LES PREMIERS SAPINS	Madame	SACCOMANI	Nathalie	Monsieur	HANRROT	Paul	en cours de désignation				
25425	NOËL-CERNEUX	Monsieur	TRUCHOT	Philippe	Monsieur	LAURENT	Stéphane	Monsieur	CUENOT	Philippe		
25426	NOIRE FONTAINE	Madame	GAMELON	Danielle	Madame	LEJUNE	Michèle	Monsieur	DFMOUGE	Charles		
25427	NOIRONTE	Madame	ROBIN	Marine	Madame	MAIRE	Françoise	Monsieur	DERAY	Georges		
25429	NOVILLARS	Monsieur	CAMELOT	Dat	Monsieur	BOURDAIS	Bernard	Monsieur	PEIT	Raymond		
25430	OLLANS	Madame	DEFORÉ	Florence	Monsieur	BAS	Claude	en cours de désignation				
25431	ONANS	Monsieur	GRUMAUZ	Jean-François	Madame	PELAY	Ingrid	en cours de désignation				
25433	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	Monsieur	RELANGE	Denis	Madame	MOUTON	Mireille	Monsieur	DEMOLY	Raphael		
25435	ORSANS	Monsieur	MODICA	Étienne	Monsieur	MOREL	Richard	en cours de désignation				
25436	ORVE	Monsieur	COURGEY	Jean-Louis	Monsieur	COUR	Mathieu	en cours de désignation				
25437	OSSE	Madame	DORNIER	Maryna	Monsieur	POULOT	Claude	Madame	MONNIN	Christiane		
25438	OSSELLE-ROUELLE	Monsieur	MICHELIN	Philippe	Madame	RELANGE	Patricia	Monsieur	MIRABLON	Thierry		
25439	OUGNEY-DOUVOT	Monsieur	TRONCIN	Jean-Baptiste	Monsieur	GAUTHIER	Jean-Yves	en cours de désignation				
25440	OUHANS	Madame	GROSJEAN	Stéphanie	Monsieur	FELICE	Rémy	en cours de désignation				
25441	OUVANS	Monsieur	PHILIPONA	Michael	Monsieur	LIME	Gérard	Monsieur	DROMARD	Roland		
25442	OYE-ET-PALLET	Madame	RACAULT	Marie-Élodie	Madame	COSTE	Chantale	Monsieur	SALVI	Henri		
25443	PALANTINE	Monsieur	BARDIN	Daniel	Monsieur	FRANCHINI	Pierre	en cours de désignation				
25444	PALISE	Monsieur	FLEURY	Sébastien	Monsieur	BOUCON	Raymond	en cours de désignation				
25445	PAROY	Madame	PEDRO	Emeline	Monsieur	BARRAND	Denis	Monsieur	AUBERT	Pierre		
25446	PASSAVANT	Monsieur	FIGUET	Didier	Madame	JUF	Isabelle	en cours de désignation				
25447	PASSONFONTAINE	Madame	VEILLE	Anne	Monsieur	ZUSSY	Jean-Philippe	en cours de désignation				
25448	PELOUSEY	Monsieur	AIROLDI	Michel	Madame	JEUDY	Marie-Hélène	Monsieur	ROUHIER	Jean-Claude		
25449	PÈSEUX	Monsieur	CORDIER	Baptiste	Monsieur	FRODEVAUX	Pascal	en cours de désignation				
25450	PESSANS	Monsieur	ROYET	Lionel	Madame	BARTHELEMY	Nathalie	Monsieur	HUGUES	Gérard		
25451	PETITE-CHAUX	Monsieur	WURGLER	Jean-Marc	Madame	CORDIER	Marie-Rose	en cours de désignation				
25452	PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT	Monsieur	PARGUEY	Olivier	Monsieur	LACHAT	Bernard	Monsieur	THORAX	Bertrand		
25453	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	Monsieur	PARRIAUX	François	Monsieur	CIGLIA	Pierre	en cours de désignation				
25455	PLACEY	Monsieur	PERNIN	Gérard	Monsieur	SAIFREY	Christian	Monsieur	REIGNY	Frédéric		
25456	PLAINBOIS-DU-MIROIR	Madame	RELANGE	Marie-Pierre	Monsieur	BARTHOD	Valentin	Madame	LOHRE	Gabrielle		
25457	PLAINBOIS-VENNES	Madame	CASSARD	Christelle	Monsieur	MOUJIB-BONNET	Maxime	en cours de désignation				
25458	LES PLAINS-ET-GRANDS-JESSARTS	Madame	CHATELAIN	Élodie	Monsieur	NICOD	Daniel	en cours de désignation				
25459	LA PLANÉE	Madame	BESANCENET	Karine	Madame	MONNIN	Antoinette	en cours de désignation				
25460	LE VAL	Madame	FERROUX	Aline	Monsieur	LANOY	Philippe	Monsieur	CHEVRAUX	Nicolas		
25461	POMPIERRE-SUR-DOUBS	Monsieur	ROUSSEL	Didier	Monsieur	GUYON	René	en cours de désignation				
25463	PONT-DE-ROIDE	Monsieur	WERLE	Donatien	Monsieur	GULLAUD	Jean-François	Madame	CHOULET	Marie-Christine		
25464	LES PONTETS	Madame	GRESSET	Gresset	Monsieur	SCALABRINO	Daniel	Monsieur	RENAUD	Christian		
25465	PONT-LES-MOULINS	Madame	MAGNIN-FEYSOT	Mélissa	Monsieur	ROUTHIER	Jean	en cours de désignation				
25466	POUILLEY-FRANCAIS	Madame	NICOLIN	Josette	Madame	CHAGUE	Corinne	en cours de désignation				
25467	POUILLEY-LES-VIGNES	Madame	GUEZET	Marie-Agnès	Madame	NALLET	Odile	en cours de désignation				
25468	POULIGNY-LUSANS	Monsieur	BARBIER	Benjamin	Monsieur	MESNIER	Claude	Madame	CLERC	Jacqueline		
25469	PRÉSENTEVILLERS	Monsieur	LALLEMAND	Patrice	Monsieur	MILLOT	Michael	Monsieur	LALLEMAND	Patrice		
25470	LA PRÉTIÈRE	Monsieur	SANCEY	Cédric	Madame	TRIBOULET	Michelle	Monsieur	PERCEROT	Michel		
25471	PROVENCHÈRE	Monsieur	JOUILLEROT	David	Madame	CUCHEROUSSET	Nicole	Monsieur	PERKIN	Nicolas		
25472	PUÉSSANS	Monsieur	MOLLE	Dominique	Monsieur	MOLLE	Christophe	Monsieur	DEVILLERS	Christophe		
25473	PUGEY	Madame	MAILLARD	Albane	Monsieur	MOREL	Sébastien	en cours de désignation				
25474	LE PUY	Monsieur	DEBOUCHE	Michel	Monsieur	VILLAIN	Davy	Madame	HUN	Aurore		
25476	RAHON	Monsieur	DIEMUNSCHE	Marc	Madame	DI-LEO	Brigitte	en cours de désignation				
25477	RANCENAY	Madame	BALLET	Véronique	Monsieur	DOMON	Philippe	en cours de désignation				
25478	RANDEVILLERS	Monsieur	THIEBAUD	Romain	Monsieur	BOURGEOIS	Daniel	en cours de désignation				
25479	RANG	Madame	CURTI	Danièle	Madame	BOUCLANS	Danielle	Madame	RACINE	Marie-Jeanne		
25481	RAYNANS	Monsieur	RIGOULOT	Serge	Monsieur	JONEY	Emile	en cours de désignation				
25482	RECOLOGNE	Madame	BOUDAUX	Michèle	Madame	GRAVEL	Cécile	Monsieur	JOST	François		
25483	RECUFOZ	Madame	PERRIER	Isabelle	Monsieur	RONSDIN	Denis	Monsieur	ARDET	Raymond		
25485	RÉMONDANS-VAIVRE	Madame	MERIQUE	Annie	Monsieur	BOUCARD	Philippe	Madame	GUILLEMIN-LABONNE	Sophie		
25486	REMORAY-BOUJEONS	Monsieur	BAUD	Grégoire	Monsieur	SAILLARD	Hubert	Monsieur	MAROTTE	Michel		
25487	RENÉDALE	Monsieur	FEUVRIER	Sauzet	Monsieur	TOUBIN	Julien	en cours de désignation				
25488	RENNES-SUR-LOUE	Monsieur	MONNIER	Benjamin	Monsieur	CHAY	Roland	Monsieur	TRIBUT	Gaston		
25489	REUGNEY	Monsieur	LOMBERGET	Anthony	Monsieur	PIDOUX	Pierre	en cours de désignation				
25490	RIGNEY	Madame	CONCET	Nathalie	Madame	KOTARSKI	Catherine	en cours de désignation				
25491	RIGNOSOT	Madame	GUIDE	Françoise	Madame	BARRIER	Raymonde	Monsieur	ANTOINET	Jean-Claude		
25492	RULLANS	Madame	COUR	Emilie	Monsieur	COUR	Daniel	Madame	CLAUSSE	Emanuelle		

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25493	LA RIVIERE-DRUCEON	Monsieur	PUTHIGNY	Luc	Monsieur	GRILLON	Jean-Paul	Monsieur	PAULIN	Jacques		
25494	ROCHEJEAN	Monsieur	FREIHUBER	Jean-Claude	Monsieur	MARTIN	Thierry	Madame	SAILLARD	Amic		
25496	ROCHE-LÈS-CLERVAL	Monsieur	REFORNAZ	Olivier	Monsieur	CUENOT	Michel	en cours de désignation				
25497	ROCHES-LÈS-BLAMONT	Monsieur	NOIR	Alexis	Monsieur	MATHIEU	Michel	Monsieur	VULLEMENOT	Gérard		
25498	ROGNON	Monsieur	CARISEY	Joël	Monsieur	HENRY	Jules	Monsieur	WEINACHT	Rodolphe		
25499	ROMAIN	Madame	VARDANEUA	Stéphanie	Madame	RONDOT	Geneviève	en cours de désignation				
25500	RONCHAUX	Monsieur	FARRUGIA	Vaïk	Monsieur	BERTHET TISSOT	Claude	Monsieur	BOILLOZ	Jean-Claude		
25501	RONDE FONTAINE	Madame	SALOMON	Eloïse	Madame	FIEVET	Cécile	Monsieur	GAGELIN	Bernard		
25502	ROSET-FLUANS	Monsieur	LHOMME	Dominique	Monsieur	GIRARDET	Bernard	Monsieur	MARTIN	Gabriel		
25503	ROSIÈRES-SUR-BARBÈCHE	Madame	JOULLEROT	Danielle	Monsieur	BONNOT	Thierry	Monsieur	BELON	Roger		
25504	ROSUREUX	Monsieur	DETOEUF	Gilbert	Monsieur	JOLIOT	Bernard	Madame	JURASZEK	Jennifer		
25505	ROUGEMONT	Monsieur	GAUDINET	Alain	Monsieur	MERME	Michel	Madame	GROSJEAN	Régine		
25506	ROUCEMONTOT	Monsieur	PECHE	Christophe	Monsieur	GROSPELLIN	Serge	en cours de désignation				
25507	ROUHE	Monsieur	FAIVRE	Frédéric	Madame	CALAME	Annie	en cours de désignation				
25510	RUFFEY-LE-CHATEAU	Monsieur	JANDOT	Daniel	Madame	GUILLEMOT	Annie	Monsieur	BOILLON	Gabriel		
25511	RUREY	Madame	LARGE	Sylvie	Monsieur	GAUTHER	Bernard	en cours de désignation				
25512	LE RUSSEY	Monsieur	COLIN	Yves	Monsieur	CUENOT	Alain	Monsieur	NICOLET	Jean-Claude		
25513	SAINTE-ANNE	Madame	MICHEL	Nadine	Monsieur	GUYAT	Jean-Pierre	en cours de désignation				
25514	SAINTE-ANTOINE	Monsieur	GRESARD	Jean Sébastien	Madame	PAILLARD	Anne-Marie	Monsieur	MARLIN	Michel		
25515	SAINTE-COLOMBE	Monsieur	GIRARDET	Michel	Monsieur	JAVAUZ	Alain	Monsieur	MALFROY	Simon		
25516	SAINTE-GEORGES-ARMONT	Madame	REEB	Caroline	Monsieur	RENAUD	Vincent	en cours de désignation				
25517	SAINTE-GORGON-MAIN	Monsieur	GRANDMOUGIN	Yann	Monsieur	SIMON	Maurice	en cours de désignation				
25518	SAINTE-HILAIRE	Monsieur	HENRIOT	Sébastien	Madame	PERRIER	Lydie	Monsieur	GROSSARD	André		
25519	SAINTE-HIPPOLYTE	Monsieur	MOUGIN	Jean-Pierre	Madame	N'BOUELA	Marilyn	Madame	RIGAUD	Claude		
25520	SAINTE-JUAN	Monsieur	MAGNIN	Christophe	Madame	CAILLOT	Colette	en cours de désignation				
25521	SAINTE-JULIEN-LÈS-MONTBÉLARD	Madame	GRUT	Estelle	Monsieur	NARDIN	Jean-Pierre	Monsieur	DUSGRANGES	Jean-Luc		
25522	SAINTE-JULIEN-LÈS-RUSSEY	Monsieur	BEAUFILS	Yann	Monsieur	NICOD	Robert	Monsieur	LOGGET	Jean-Luc		
25523	SAINTE-MARIE	Madame	GUERITTOT	Geneviève	Monsieur	CHAVEY	René	Monsieur	BOLLON	Paul		
25524	SAINTE-MAURICE-COLOMBIER	Madame	FRANEL	Christelle	Monsieur	GRILLON	Jean-Paul	en cours de désignation				
25525	SAINTE-POINT-LAC	Madame	FAGIANI	Patricia	Monsieur	PACQUELET	Daniel	Monsieur	CANNELLE	Frédéric		
25526	SAINTE-SUZANNE	Madame	BESSON	Chaire	Monsieur	BOILLOD	Michel	Monsieur	TISSERAND	Gilbert		
25527	SAINTE-VIT	Monsieur	REMOND	Jean-Luc	Monsieur	PIERROT-COMTE	Bernard	Monsieur	FOUET	Jean-Robert		
25528	SAMSON	Madame	CURIE	Adeline	Monsieur	COURTOIS	Gérald	en cours de désignation				
25529	SANCEY	Monsieur	ROGNON	André	Monsieur	NORMAND	Michel	Monsieur	JOULLEROT	Philippe		
25532	SAONE	Monsieur	PRAOM	Christian	Monsieur	BANDELIER	Luc	en cours de désignation				
25533	SARAZ	Monsieur	CHEVRY	Pierre	Monsieur	CUENOT	Daniel	en cours de désignation				
25534	SARRAGEDIS	Monsieur	VIBET	Philippe	Monsieur	GUYON	Bernard	Monsieur	TAURINES	Alain		
25535	SAULES	Madame	CHARITE	Liliane	Monsieur	GIRARDET	Jean-Michel	Monsieur	DEHAOT	Emmanuel		
25536	SAUVAGNEY	Monsieur	WEINZORN	Philippe	Madame	CHEVIEZ	Odile	en cours de désignation				
25537	SECVY-MAISIERES	Monsieur	CONCHE	Philippe	Monsieur	FOLTETE	Michel	Monsieur	CORDER	Jacques		
25538	SECHIN	Monsieur	TAILLARD	Christophe	Monsieur	MOUGEY	Daniel	Madame	VERJADE	Marie-Noëlle		
25540	SEMONDANS	Madame	GIRARDIN	Chantal	Madame	BOLOT	Dominique	Monsieur	ARIA	André		
25541	SEPTFONTAINES	Monsieur	LAZZERONI	Fabien	Monsieur	LAZZERONI	Alain	en cours de désignation				
25542	SERRE-LES-SAPINS	Madame	TOUPANCE	Janine	Monsieur	PIERRE-EUGENE	Joël	en cours de désignation				
25544	SERVIN	Monsieur	FRANCHINI	Romain	Madame	DUFFET	Marie-Joséphe	en cours de désignation				
25545	SILLEY-AMANCEY	Monsieur	CUBIET	Pierre	Madame	PETITHUGUENIN	Nathalie	en cours de désignation				
25546	SILLEY-BLEFOND	Madame	ANGONESE	Christelle	Monsieur	LONGCHAMPS	Jean	en cours de désignation				
25548	SOLEMONT	Monsieur	FRANCK	Jean-Marc	Madame	MANGE	Madeleine	Madame	ISABEY	Francine		
25549	SOMBACOUR	Monsieur	TOUBIN	Frédéric	Monsieur	RONOT	Gilbert	Monsieur	RONOT	Gilbert		
25550	LA SOMMETTE	Monsieur	VANNIER	Amaud	Monsieur	BAVEREY	Patrick	en cours de désignation				
25551	SOULCE-CERNAY	Monsieur	MASCLET	Benoît	Monsieur	VIENNET	Jean-Pierre	Monsieur	BEUCLER	Daniel		
25552	SOURANS	Madame	JEUNE	Christelle	Monsieur	FROSIO	Gilles	en cours de désignation				
25553	SOYE	Monsieur	LOMBARDET	Alexandre	Monsieur	DRUET	Christian	en cours de désignation				
25554	SURMONT	Monsieur	DARCOI	Olivier	Madame	LOCATELLI	Bernadette	Monsieur	PEPIOT	Alain		
25555	TAILLECOURT	Monsieur	BARRE	Stephane	Monsieur	FLENET	Gérard	Monsieur	FOLLETEZ	Jean-Claude		
25556	TALLANS	Madame	BERETTA	Céline	Madame	SAULNIER	Corinne	Monsieur	BARRAUD	Jean-Claude		
25557	TALLENAY	Madame	CHATOT	Judith	Madame	DA COSTA	Patricia	Monsieur	SIRI	Jean-Pierre		
25558	TARZENAY-BOUCHERANS	Madame	DEBOIS	Cécile	Madame	VULLECARD	Agnès	en cours de désignation				
25559	THIÉBOUHANS	Monsieur	RUPP	Frédéric	Monsieur	BRISCHOUX	Daniel	Madame	MOUGN	Isabelle		
25561	THORAISE	Madame	PARIS	Jocelyne	Monsieur	MIGUEL	Carlos	Madame	WILMAKT	Geneviève		
25562	THULAY	Madame	JACQUET	Elisabeth	Monsieur	NAJOSKI	Jean	Monsieur	LISCIOITTO	Philippe		
25563	THUREY-LE-MONT	Monsieur	TONNIN	David	Monsieur	BOUCON	Marc Albert	en cours de désignation				
25564	TORPES	Madame	Gillet	Julie	Madame	LARTOT	Monique	Madame	VIEILLE	Christine		
25565	TOUILLON-ET-LOULETEL	Monsieur	CHAUVIN	Mickael	Madame	BERNARDET	Danielle	en cours de désignation				
25566	LA TOUR-DE-SCAY	Monsieur	SALVI	Laurent	Monsieur	MICHAUD	Maurice	Monsieur	BRIDE	Claude		
25567	TOURNANS	Madame	BERGEROT	Chantal	Monsieur	CHIERCI	Thierry	Monsieur	CLERC	André		
25569	TREPOT	Monsieur	BOURDICHON	Dominique	Monsieur	FROST	Pierre	en cours de désignation				
25570	TRESSANDANS	Madame	MORÉL épouse CASSAGNE	Evelyne	Monsieur	MAIRE	Louis	en cours de désignation				
25571	TREVILLERS	Monsieur	FETEL	Jean-Louis	Monsieur	ROUSSET	Laurent	Monsieur	TAILLARD	Luc		
25572	TROUVANS	Monsieur	REMY	Christophe	Monsieur	VALFREY	Pascal	Monsieur	GARNET	René		
25573	URTIÈRE	Monsieur	DELAUTRE	Amaud	Madame	VILAIN	Isabelle	Madame	HOUSER	Nicole		
25574	UZELLE	Monsieur	SCHINDLER	Cécile	Monsieur	CLUZET	Gilles	Madame	DÉCHAUX	Denise		
25575	VAIRE	Monsieur	PFINGSTAG	Alain	Madame	SCHIFER	Jacqueline	Monsieur	RUBRECHT	André		
25579	VAL-DE-ROULANS	Monsieur	QUINNEZ	Lionel	Monsieur	BOURQUE	Daniel	Monsieur	LONCHAMP	Bertrand		
25582	VALLEROY	Madame	BARDEY	Stephanie	Madame	BICKEL	Jacqueline	Madame	THEODORE	Danièle		
25583	VALOGNE	Monsieur	PIQUEREY	Vincent	Monsieur	BANDELIER	Jean-Marie	Monsieur	PERREY	Justin		
25584	VALOREILLE	Madame	SCHWARTZMANN	Aurore	Monsieur	BOITEUX	Philippe	Monsieur	PATOIS	Sylvain		
25586	VANDONCOURT	Madame	BARNEOUD	Sylvie	Monsieur	BOUVERESSE	Dominique	Monsieur	UPPI	Stéphane		
25588	VAUCLUSE	Monsieur	MALAVAUX	Camille	Madame	BREITENSTRIN	Emilie	Monsieur	KAMFL	Laurent		
25589	VAUCLUSOTTE	Monsieur	JEAMBRUN	Christophe	Monsieur	DEVILLERS	Claude	Madame	LAURENT	Annie		
25590	VAUBRIVILLERS	Madame	SARRON	Nadia	Monsieur	LUHER	André	en cours de désignation			Monsieur EME Franck	

**ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales - Communes de - 1000 habitants**

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS	
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant 1	Suppléant 2
25591	VAUFREY	Madame	BONNOT	Evelyne	Monsieur	MONNI	Jean	Madame	PARENT	Aurie-Marie		
25592	VAUX-ET-CHANTEGRUE	Monsieur	TISSOT	Jacques	Monsieur	NICOD	Christian	en cours de désignation				
25594	VELESME-ESSARTS	Madame	FAVORY	Yvette	Madame	PONCET	Gisèle	Monsieur	NGU	Jean-Louis		
25595	VELLEROT-LÈS-BELVOIR	Monsieur	PATER	Mickaël	Monsieur	MOUGEY	Thierry	Monsieur	DAGUET	René		
25596	VELLEROT-LÈS-VERCEL	Monsieur	VULLEMIN	Romain	Monsieur	PARIS	Bernard	Monsieur	BAVEREY	Jean		
25597	VELLEVANS	Monsieur	TRÉHANT	Olivier	Monsieur	FRANCHINI	Freddy	en cours de désignation				
25598	VENISE	Madame	LOURRY-DAPFLON	Nadine	Madame	VEILLARD	Jacqueline	Madame	MORASCHETTI	Jacqueline		
25599	VENNANS	Monsieur	GRILLET	Pierre-Baptiste	Monsieur	RICHARDOI	Michel	en cours de désignation				
25600	VENNES	Monsieur	GAFFE	Frédéric	Monsieur	ROGER	Cédric	en cours de désignation				
25601	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	Monsieur	MICHEL	Anicet	Monsieur	TOURNIER	Serge	Monsieur	JEANNINGROS	Guillaume		
25602	VERGRANNE	Madame	MARC	Yvette	Madame	BOURNY	Brigitte	Monsieur	BONFILS	Bernard	Monsieur DUPRE Yoann	Monsieur POSTIF Xavier
25604	VERNE	Monsieur	PGUET	Manuel	Madame	KOSTER	Catherine	en cours de désignation				
25605	VERNIERFONTAINE	Madame	GUILLEN	Marie-Chantal	Monsieur	AMIOTTE-PEITI	Pierre	Madame	AMIOTTE	Marie-Thérèse		
25607	VERNOIS-LÈS-BELVOIR	Monsieur	CHOULET	Francis	Monsieur	TAUROZZA	Louis	Monsieur	GIRARDCLOS	Rémy		
25608	LE VERNOY	Monsieur	TCHORYK	Pierre	Monsieur	ROUSSEAU	Serge	Madame	PARROT	Brigitte		
25609	VERRIÈRES-DE-JOUX	Monsieur	JODON	Jean-François	Monsieur	POCHARD	Jean-Noël	Madame	LANDRY	Gisèle		
25611	LA VEZE	Madame	DOMERGUE	Luz	Monsieur	PASCAL	Christian	Monsieur	BARTHOD-MALAT	Aimé		
25612	VIEILLEY	Monsieur	KASAD	Jimmy	Monsieur	MARCHE	Robert	en cours de désignation				
25613	VIEITHOREY	Madame	CLERC	Micheline	Monsieur	ROUGEMONT	René	Monsieur	GROZ	Joël		
25614	VIEUX-CHARMONT	en cours de désignation			Monsieur	PERRETTE	Bernard	Monsieur	ERARD	Marcel		
25615	VILLARS-LÈS-BLAMONT	Monsieur	DESMIRAZ	Auséline	Monsieur	JARDY	Jean-Pierre	en cours de désignation				
25616	VILLARS-SAINT-GEORGES	Madame	RENON	Nathalie	Monsieur	BESSON	Raymond	en cours de désignation				
25617	VILLARS-SOUS-DAMPJOUX	Madame	GONTCHAR	Cécile	Monsieur	MONTARLIER	Bernard	Madame	BOUTELLER	Christine		
25618	VILLARS-SOUS-ÉCOT	Monsieur	MARAIN	Daniel	Monsieur	DEVAUX	Alain	Madame	MELIERES	Claudine		
25619	LES VILLEDIEU	Monsieur	BOUHÉLIER	Renaud	Monsieur	THOMET	Denis	Monsieur	MASSON	Éric		
25620	VILLE-DU-PONT	Monsieur	BARTHOD	Olivier	Madame	BILLOD	Fabienne	Monsieur	CHABOD	Louis		
25621	VILLENEUVE-D'AMONT	Monsieur	MONNIN	Antoine	Monsieur	FAIVRE	André	Monsieur	JEANNERET	Yves		
25622	VILLERS-BUZON	Monsieur	ROUSSEL	Romarc	Monsieur	PELOT	Pierre	en cours de désignation				
25623	VILLERS-CHEF	Monsieur	SURAT	Michel	Madame	TOURNIER	Catherine	Monsieur	FAIVRE-DUBOZ	Jean-Marie		
25624	VILLERS-GRELOT	Madame	VOLPE	Valérie	Monsieur	VILLAIN	André	Monsieur	PORTIER	Guy		
25625	VILLERS-LA-COMBE	Monsieur	TOURNIER	Christian	Monsieur	BASSIGNOT	Alain	Madame	MAIRE	Yvette		
25626	VILLERS-SAINT-MARTIN	Monsieur	TROUILLOT	Damien	Monsieur	HENRIOT	Denis	Monsieur	BAVREY	Étienne		
25627	VILLERS-SOUS-CHALAMONT	Madame	BARDEY	Virginie	Monsieur	VALON	Jean-Louis	en cours de désignation				
25628	VILLERS-SOUS-MONTROND	Madame	BAUJON	Elisabeth	Madame	CORHIERE	Arme	en cours de désignation				
25629	VOILLANS	Madame	POZZA	Elisabeth	Monsieur	SCHIFFMANN	Jean-Paul	en cours de désignation				
25630	VOIRES	Monsieur	PERBIN	Lionel	Madame	BONNEFOY	Amie	Monsieur	FOREN	Claude		
25631	VORGES-LES-PINS	Monsieur	LYUSSE	Sylvain	Madame	NACHON	Rachel	Monsieur	CORNU	Paul		
25633	VUILLAFANS	Madame	PERRET-GENTIL	Sylvie	en cours de désignation			en cours de désignation				
25634	VULLECIN	Monsieur	THUREL	Luc	Madame	BRULEBON	Jacqueline	Monsieur	CHABOD	Domitique		
25635	VYT-LÈS-BELVOIR	Monsieur	TAILLARD	Yoann	Madame	MEROT SEVEYRAS	Astrid	en cours de désignation				

N°1 bis membres des conseils municipaux - + de 1000 habitants

ANNEXE n°1 bis : Membres du conseil municipal – Communes de + 1000 – Désignation commission de contrôle

N° INSEE	COMMUNES	CIVILITE - 1 <sup>er</sup> C.M	NOM 1 <sup>er</sup> CM	PRENOM 1 <sup>er</sup> CM	CIVILITE 1 <sup>er</sup> -2 <sup>ème</sup> CM	NOM 2 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 2 <sup>ème</sup> CM	CIVILITE 3 <sup>ème</sup> CM	NOM 3 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 3 <sup>ème</sup> CM	CIVILITE 4 <sup>ème</sup> CM	NOM 4 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 4 <sup>ème</sup> CM	CIVILITE 5 <sup>ème</sup> CM	NOM 5 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 5 <sup>ème</sup> CM
25004	ABBÉVILLERS	Madame	KOEPPEL	Danièle	Monsieur	JOLY	Jean-Bernard	Madame	RIVIERE	Françoise	Monsieur	MARCIHERTI	Pascal	Monsieur	CROCE	Norbert
25021	ARC-ET-SÈNNANS	Madame	BOUILLET	Marguerite	Monsieur	PERCIER	Rossal	Monsieur	GALAMICHE	Claude	Monsieur	PERNET	Jean	Madame	VIENNET	Isabelle
25031	AUDINCOURT	Monsieur	BOURQUIN	Martial	Madame	SALMI-AKSSIN	Hilaire	Monsieur	ASLAN	Zeki	Madame	BESANCON	Christine	Monsieur	ADAMI	Vincent
25036	AVANNE-AVENY	Monsieur	GUILLOT	Thierry	Madame	PIQUARD	Brigitte	Monsieur	Mourir-Tant	LOUALI	Monsieur	GODARD	Jean	Madame	MAZLOUMIDES	Danièle
25047	BAUME-LES-DAMES	Madame	GIRARDET	Annie	Madame	MARBOEUF	Sylviane	Monsieur	ALAMPI	Jean-Claude	Monsieur	BONFILS	Bruno	Monsieur	PERRIN	Sébastien
25048	BAVANS	Madame	MORANDI-HENRICI	Séverine	Monsieur	VILMINOT	Pascal	Monsieur	BORNE	Audelin	Mme	MERAUX	Jocelyne	Monsieur	CLAUDON	Pierre
25056	BESANCON	Monsieur	YAN BELLE	Gérard	Monsieur	ALLEMANN	Frédéric	Madame	WANLIN	Sylvie	Monsieur	OMOURI	Michel	Monsieur	MOUGIN	Philippe
25057	BETHONCOURT	Monsieur	TRAINEAU	Gérard	Monsieur	ARRES	Abdelhamid	Monsieur	GUIRAO	Robert	Madame	BAESA	Geneviève	Madame	BOUZER	Dominique
25084	BOUSSIERES	Monsieur	FADIER	YVES	Monsieur	REYSSIE	HERVE	Madame	LAGARDE	Christine	Monsieur	VALLADONT	Fabrice	Monsieur	LUCAS	Rémy
25133	CHATILLON-LE-DUC	Monsieur	VARZIELA	Adelino	Madame	HENRIET SCHWEDORFFER	Agathe	Monsieur	PELLETIER	Fabien	Madame	TRAYAGLINI	Sylviane	Monsieur	VALLAR	Jean-Pierre
25147	CHEMAUDIN-ET-VAUX	Madame	BRENTINI	Marie-Pascale	Mme	CHAINHO	Sandrine	Monsieur	VERNERIEY	Henri	Mme	LEGUN	Isolde	Monsieur	LACROIX	Philippe
25170	COURCELLES-LES-MONTBÉLIARD	Monsieur	PERROT	ERIC	Monsieur	CARBERE	Jean-Louis	Monsieur	LEMOINE	Alain	Madame	PARRENN	Josette	Madame	KOCH	Hakima
25196	DASLE	Madame	HEGY	Isabelle	Madame	PY	Lysiane	Madame	HOFFEL	Corinne	Monsieur	DROMEL	Alain	Monsieur	JOYANT	Cyrille
25200	DEVECEY	Madame	BRUN	Chloé	Madame	CHEVROULET	Mirabelle	Monsieur	ROUKEB	Ahmed	Madame	GROSHENRY	Sandrine	Madame	RICHARD	Nahalie
25212	ECOLE-VALENTIN	Madame	BEAUPAIN	Marionne	Madame	BOUVERET	Marine	Madame	LOICHEMOL	Caroline	Madame	ESPRIT	Carine	Monsieur	MUSSOT	Jean-Paul
25222	ÉTALANS	Monsieur	PETITFOUNT	David	Madame	MOREL	Christiane	Madame	PERRIER	Dominique	Monsieur	PESEUX	Alain	Mme	WOLLARD	Jocelyne
25228	ÉTUPES	Monsieur	GIRARD	Jean-Michel	Monsieur	KLOCKER	Nathalie	Madame	ROFFE	Gabrielle	Madame	CAFARELLI	Anna	Monsieur	STELIN	Bruno
25254	LES FOURGES	Monsieur	DESSARD	Marc	Monsieur	TYRODE	Bertrand	Monsieur	CASSEZ	Mathieu	Monsieur	BRACHOTTE	Patrice	Monsieur	SIGLLO	Antoine
25258	FRANOS	Madame	BERTHON	Marine	Monsieur	MOUTON	Patrice	Madame	SIMON BOURVRET	Geneviève	Madame	RENAULT	Christiane	Monsieur	SOUDY	Asymic
25284	GRAND-CHARMONT	Monsieur	BOURNE	Gérard	Monsieur	CLEMENT	Alain	Monsieur	CONTEJEAN	Georges	Monsieur	DRIANO	Béatrice	Monsieur	CUGNEZ	Jean-Pierre
25287	GRANDPONTAINE	Madame	HERNEQUIN	Corinne	Madame	TROCHE	Edith	Monsieur	ROUGEOT	Philippe	Monsieur	RAVEL	Christophe	Monsieur	DEMOUGEOT	Robert
25304	HERIMONCOURT	Monsieur	NAFFEY	Claude	Madame	PAYET	Martha	Madame	HURET	Monique	Monsieur	KLOPFENSTEIN	Bernard	Monsieur	GOULLIER	Dany
25315	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	Monsieur	TAMBUINI	Rémy	Monsieur	BOITFELD	Yves	Madame	POPLET	Marie-Sophie	Monsieur	TOURTER	Laurent	Madame	POLLIER-CHANVIN	Céline
25318	JOUGNE	Madame	REMONNAY	Josette	Madame	ROUDEAU	Marie-Pierre	Monsieur	LABRIET	Thierry	Monsieur	MOREL	Michel	Monsieur	VEILLET	Jean-François
25321	VILLERS-LE-LAC	Monsieur	GURTNER	Jérôme	Monsieur	SURDOL	Philippe	Monsieur	ROUGNON	Pascal	Monsieur	CRETENET	Gilles	Madame	MARGUET	Jean-Jacques
25334	LEYER	Monsieur	BERTIN	Jean-Pierre	Madame	SIEVERT	Nathalie	Monsieur	BOURLOT	Emmanuel	Monsieur	JEANNIN	Bernard	Monsieur	MICHEL	Christophe
25356	MAÏCHE	Monsieur	MARTIN	Alain	Monsieur	LOICROT	Hervé	Monsieur	MONNET	Denis	Madame	BARTHOULOUT	Céline	Monsieur	SIMONIN	Denis
25364	MAMIROLLE	Madame	MARTIN	Françoise	Monsieur	LETHIER	Daniel	Madame	SEYER	Séverine	Madame	BRENET	Mathie	Monsieur	MAILLOT	Dominique
25367	MANDEURE	Monsieur	BEUGN	Franck	Monsieur	RACINE	Jacques	Monsieur	JOURNOT	Marcel	Madame	PALCHEUR	Myriam	Monsieur	CARILLON	Jean-Jacques
25370	MATHAY	Madame	LALAOUI	Isabelle	Madame	TOURDOT	Amandine	Monsieur	MOREAU	Dominique	Madame	SCHNEUWLY	Françoise	Monsieur	FICHET	Philippe
25381	MISÈREY-SAINES	Madame	ARDAIL	Monique	Monsieur	ROY	Jean-Claude	Madame	ESTAVOYER	Patricia	Madame	LAMBEY	Michel	Madame	CHANEL	Sylvie
25397	MONTÉBAND-LE-CHATEAU	Madame	MESIER	Christelle	Madame	DOUGOUD	Jocelyne	Madame	MARTIN	Monique	Monsieur	COTTINY	Marcel	Monsieur	PLUMET	Alain
25411	MORTEAU	Madame	CAHEY-REMONNAY	Dominique	Madame	ROUSSEL-GALLE	Danièle	Madame	GEBEVARD	Annie	Monsieur	FAIVRE	Claude	Monsieur	KARBICHE	Marc
25418	NANCRAY	Madame	RAVEL	Monique	Madame	CATTET	Sylvie	Madame	GERENT	Valérie	Monsieur	ROLET	Daniel	Madame	KURTZMANN	Barbara
25428	NOMMAY	Monsieur	BRESSON	David	Monsieur	MARCOU	Eric	Madame	JACQUOT	Damien	Madame	FRANCK-GIRARD	Christiane	Madame	DUFOUR	Béatrice
25432	ORCHAMPS-VENNES	Monsieur	BARTI	André	Madame	BOULLOT	Nathalie	Madame	CARTIER	Elisabeth	Madame	BOLE	Sabrina	Madame	CUBNOT	Marie-Pierre
25434	ORVANS	Monsieur	BOILLON	Michel	Monsieur	BEUQUE	Didier	Madame	GAUVIGNET	Mélanie	Madame	GUILAME	Isabelle	Madame	GROLEAU	Colette
25454	PIREY	Madame	CHEVET	Christiane	Monsieur	VERDY	Jean-Pierre	Madame	BOUCHER	Stephano	Monsieur	ROBERT	Gilles	Madame	PERREUX	Christine
25462	PONTAILLIER	Madame	ROUSSEAU	Geneviève	Madame	THEBAUD-FONCK	Danièle	Monsieur	VIVOT	Renaud	Monsieur	DEBRAND	Claude	Monsieur	VOINNET	Gérard
25475	QUINGEY	Madame	HUMBERT	Anne-Lise	Madame	MARBAUX	Chantal	Madame	CHEVROTON	Emmanuelle	Madame	GALIMARD	Sabine	Monsieur	GIGOGNE	Jérôme

N°1 bis membres des conseils municipaux - + de 1000 habitants

N° INSEE	COMMUNES	CIVILITE - 1 <sup>er</sup> CM	NOM 1 <sup>er</sup> CM	PRENOM 1 <sup>er</sup> CM	CIVILITE - 2 <sup>ème</sup> CM	NOM 2 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 2 <sup>ème</sup> CM	CIVILITE 3 <sup>ème</sup> CM	NOM 3 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 3 <sup>ème</sup> CM	CIVILITE 4 <sup>ème</sup> CM	NOM 4 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 4 <sup>ème</sup> CM	CIVILITE 5 <sup>ème</sup> CM	NOM 5 <sup>ème</sup> CM	PRENOM 5 <sup>ème</sup> CM
25495	ROCHE-LEZ-BEAUPRE	Madame	BRUNETTI	Simone	Monsieur	TROISGROS	Jacky	Monsieur	MOYSE	Jean Pierre	Monsieur	DETRE	Patrick	Monsieur	BARDEY	Roland
25508	ROULANS	Monsieur	LACIERE	Emmanuel	Monsieur	BRULET	Daniel	Madame	GAFFIE	Marguerite	Monsieur	BRIE	Gérard	Madame	DUSSAUSSAY	Florence
25539	SELONCOURT	Monsieur	FORESTI	Jean	Madame	JACQUOT	Carherine	Madame	MAUFFREY	Maddeline	Monsieur	FREMBLIN	Jean-Pierre	Monsieur	TISSERAND	Denis
25547	SOCCHAUX	Madame	MERCIER	Pascal	Madame	CARLIN	Marline	Madame	MUNIER	Martine	Monsieur	CONTIN	Jacqueline	Madame	LAPORTE	Domitique
25560	THISE	Monsieur	BARTHOD	Bernard	Monsieur	COUVAL	Danton	Madame	FRUNIAUX	Fabienne	Monsieur	VALZER	Claude	Monsieur	YEBNIER	Nicolas
25578	VALBAHON	Madame	POUBET	Nadia	Monsieur	VOITOT	Jean-Marie	Madame	BRECHEMIER	Noly	Madame	LE HIR	Sylvie	Monsieur	DUTERTRE	Alain
25580	VALENTIGNEY	Madame	GAUTIER	Stéphanie	Madame	COCC	Elisabeth	Monsieur	PELLISSIER	Christian	Madame	LACHER	Isèle	Monsieur	MOSSINA	Pierre
25632	VOURBAUCOURT	Madame	PRETOT	peils	Monsieur	DAMINELLI	Christian	Madame	VILLECOURT	Christine	Monsieur	BARTHOULOT	Joel	Madame	VILLALONGA	Mario-Franco

Préfecture du Doubs

25-2018-12-28-007

Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture tardive des jeux au  
casino de Besançon



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU DOUBS

PREFECTURE

Direction de la Citoyenneté et de la  
Légalité

Bureau de la réglementation générale et  
des élections

**ARRETE N°25-2018-12-28**

**AUTORISATION DE FERMETURE TARDIVE JEUX CASINO BESANCON**

Le Préfet,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi du 15 juin 1907 réglementant le jeu dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques modifiée, notamment par la loi n° 77-584 du 9 juin 1977 ;

**VU** le décret n° 59.1439 du 22 décembre 1959, modifié, portant réglementation des jeux dans les casinos ;

**VU** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**VU** l'arrêté n°25-2018-10-08-007 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 octobre 2014 portant autorisation de jeux au casino de Besançon modifié ;

**VU** la demande présentée le 4 décembre 2018 par la directrice responsable du Casino de Besançon en vue d'obtenir l'autorisation de reporter exceptionnellement l'heure de fonctionnement des jeux à cinq heures du matin dans la nuit du 31 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**VU** l'avis favorable des services de police judiciaire de Besançon ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Doubs ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>**: Autorisation est donnée au Casino de Besançon de reporter exceptionnellement l'heure limite de fonctionnement des jeux de table traditionnels, des jeux de table électroniques et des machines à sous à cinq heures du matin dans la nuit du 31 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, le directeur interrégional de la police judiciaire de DIJON et le Maire de Besançon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté, dans les 2 mois suivant sa publication, par les voies de recours suivantes :

- un recours gracieux motivé peut être adressé au Préfet du Doubs ;
- un recours hiérarchique peut être introduit auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Besançon, le 28 DEC. 2018

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
Le Secrétaire Général



Jean-Philippe SETBON

Préfecture du Doubs

25-2019-01-03-001

Dérogation au repos dominical



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

**Direccte de Bourgogne Franche Comté  
Unité départementale du Doubs**

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

**ARRETE DIRECCTE-UD-SAT-**

Le Préfet du Doubs,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code du travail et notamment les articles L. 3132-1, L. 3132-3, L. 3132-20, L. 3132-25-4 et R. 3132-16 ;

**VU** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

**VU** l'instruction n° DGT/RT3/2018/262 du 29 novembre 2018 relative à la dérogation du repos dominical pour les salariés des établissements ayant subi des pertes suite aux manifestations des mois de novembre et décembre 2018 ;

**VU** la demande reçue le 10 décembre 2018 de l'organisation professionnelle ALLIANCE DU COMMERCE sollicitant une dérogation au repos dominical pour les dimanches du mois de janvier 2019 pour les salariés des commerces de détail ;

**VU** la consultation électronique organisée par l'unité départementale du Doubs de la DIRECCTE Bourgogne Franche Comté auprès des organisations syndicales et patronales ainsi qu'auprès des chambres consulaires du département ;

**VU** l'avis favorable émis par le MEDEF ;

**VU** les circonstances exceptionnelles et urgentes ;

**CONSIDERANT** que cette demande est motivée et liée aux circonstances exceptionnelles dues aux manifestations organisées par le mouvement dit des « gilets jaunes » depuis le 17 novembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que les différentes manifestations organisées depuis le 17 novembre 2018 ont entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires des commerces ;

**CONSIDERANT** que l'équilibre économique des commerces du département apparaît fragilisé par les mouvements d'entrave à la circulation dans les agglomérations survenus en novembre et décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** l'urgence afin de permettre aux commerces de reconstituer un chiffre d'affaires propre à assurer leur pérennité ;

**CONSIDERANT** que pour faire face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement a annoncé la possibilité pour les commerces de disposer d'ouvertures dominicales supplémentaires les dimanches de janvier 2019 ;

**CONSIDERANT** que l'article L. 3132-20 du code du travail prévoit que, lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le travail dominical peut être autorisé par le préfet soit de manière prolongée soit de manière ponctuelle ;

**CONSIDERANT** que seuls les salariés volontaires seront mobilisés pour mettre en œuvre ces aménagements d'horaires et que des contreparties sociales sont garanties, en l'absence d'un accord collectif ou, à défaut, d'une décision unilatérale de l'employeur prise après référendum, par les dispositions de l'article L.3132-25-3 du code du travail :

- une majoration de la rémunération de 100% des heures effectuées sur le dimanche
- un jour de récupération.

### Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : La dérogation à la règle du repos dominical **est accordée** pour les dimanches de janvier 2019 pour les salariés des commerces de détail situés dans les différentes communes du département du Doubs ;

**Article 2** : La présente décision ne remet pas en cause les arrêtés municipaux autorisant certains commerces à ouvrir certains dimanches de l'année en application de l'article L.3132-26 du code du travail ;

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 Besançon cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le - 3 JAN. 2019



Joël MATHURIN

Préfecture du Doubs

25-2019-01-02-002

Dérogation au repos dominical . Entreprise ZEEMAN à  
AUDINCOURT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

**Direccte de Bourgogne Franche Comté  
Unité départementale du Doubs**

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

**ARRETE DIRECCTE-UD-SAT-**

Le Préfet du Doubs,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail et notamment les articles L. 3132-1, L. 3132-3, L. 3132-20, L. 3132-25-4 et R. 3132-16 ;

VU le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2018-10-08-022 du 08 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Sandrine PARAZ, Responsable de l'Unité Départementale du Doubs, et par empêchement à Monsieur Alain RATTE, adjoint au Responsable de l'Unité Départementale, et par empêchement à Madame Hélène VIAL, Directrice adjointe, Responsable de l'Unité de Contrôle ;

VU l'instruction n° DGT/RT3/2018/262 du 29 novembre 2018 relative à la dérogation du repos dominical pour les salariés des établissements ayant subi des pertes suite aux manifestations des mois de novembre et décembre 2018 ;

VU la demande reçue le 10 décembre 2018 de l'organisation professionnelle ALLIANCE DU COMMERCE sollicitant une dérogation au repos dominical pour les dimanches du mois de janvier 2019 pour les salariés de l'entreprise ZEEMAN à AUDINCOURT ;

VU la consultation électronique organisée par l'unité départementale du Doubs de la DIRECCTE Bourgogne Franche Comté auprès des organisations syndicales et patronales ainsi qu'auprès des chambres consulaires du département ;

VU l'avis favorable émis par le MEDEF ;

**CONSIDERANT** que cette demande est motivée et liée aux circonstances exceptionnelles dues aux manifestations organisées depuis le 17 novembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que l'impact économique du mouvement des « gilets jaunes » sur les commerces est considérable ;

**CONSIDERANT** que les différentes manifestations organisées depuis le 17 novembre 2018 ont entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires des commerces ;

**CONSIDERANT** que pour faire face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement a annoncé la possibilité pour les commerces de disposer d'ouvertures dominicales supplémentaires les dimanches de janvier 2019 ;

**CONSIDERANT** que la demande concerne des séances de travail supplémentaires les dimanches de 14h à 18h pour environ 2 salariés ;

**CONSIDERANT** que seuls les salariés volontaires seront mobilisés pour mettre en œuvre ces aménagements d'horaires et que des contreparties sociales sont garanties, en l'absence d'un accord collectif ou, à défaut, d'une décision unilatérale de l'employeur prise après référendum, par les dispositions de l'article L.3132-25-3 du code du travail :

- une majoration de la rémunération de 100% des heures effectuées sur le dimanche
- un jour de récupération

**CONSIDERANT** que l'article L. 3132-20 du code du travail prévoit que, lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le travail dominical peut être autorisé par le préfet soit de manière prolongée soit de manière ponctuelle ;

### Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation sollicitée pour l'entreprise **ZEEMAN**, en vue d'obtenir une dérogation au principe du repos dominical **est accordée** permettant ainsi aux salariés volontaires de travailler les dimanches de janvier 2019;

**Article 2** : Le présent arrêté est pris en complémentarité de l'arrêté municipal de dérogation au repos dominical qui a été pris.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 Besançon cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des pétitionnaires.

Besançon, le 02 janvier 2019

Pour le Préfet du Doubs,  
Et par délégation,  
La directrice adjointe, responsable de l'unité de  
contrôle,

  
Hélène VIAL

Préfecture du Doubs

25-2019-01-02-003

Dérogation au repos dominical. Entreprise MONOPRIX à  
BESANCON



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

**Direccte de Bourgogne Franche Comté  
Unité départementale du Doubs**

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

**ARRETE DIRECCTE-UD-SAT-**

Le Préfet du Doubs,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail et notamment les articles L. 3132-1, L. 3132-3, L. 3132-20, L. 3132-25-4 et R. 3132-16 ;

VU le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2018-10-08-022 du 08 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Sandrine PARAZ, Responsable de l'Unité Départementale du Doubs, et par empêchement à Monsieur Alain RATTE, adjoint au Responsable de l'Unité Départementale, et par empêchement à Madame Hélène VIAL, Directrice adjointe, Responsable de l'Unité de Contrôle ;

VU l'instruction n° DGT/RT3/2018/262 du 29 novembre 2018 relative à la dérogation du repos dominical pour les salariés des établissements ayant subi des pertes suite aux manifestations des mois de novembre et décembre 2018 ;

VU la demande reçue le 10 décembre 2018 de l'organisation professionnelle ALLIANCE DU COMMERCE sollicitant une dérogation au repos dominical pour les dimanches du mois de janvier 2019 pour les salariés de l'entreprise MONOPRIX à BESANCON ;

VU la consultation électronique organisée par l'unité départementale du Doubs de la DIRECCTE Bourgogne Franche Comté auprès des organisations syndicales et patronales ainsi qu'auprès des chambres consulaires du département ;

VU l'avis favorable émis par le MEDEF ;

**CONSIDERANT** que cette demande est motivée et liée aux circonstances exceptionnelles dues aux manifestations organisées depuis le 17 novembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que l'impact économique du mouvement des « gilets jaunes » sur les commerces est considérable ;

**CONSIDERANT** que les différentes manifestations organisées depuis le 17 novembre 2018 ont entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires des commerces ;

**CONSIDERANT** que pour faire face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement a annoncé la possibilité pour les commerces de disposer d'ouvertures dominicales supplémentaires les dimanches de janvier 2019 ;

**CONSIDERANT** que la demande concerne des séances de travail supplémentaires les dimanches de 09h à 19h pour environ 15 salariés ;

**CONSIDERANT** que seuls les salariés volontaires seront mobilisés pour mettre en œuvre ces aménagements d'horaires et que des contreparties sociales sont garanties, en l'absence d'un accord collectif ou, à défaut, d'une décision unilatérale de l'employeur prise après référendum, par les dispositions de l'article L.3132-25-3 du code du travail :

- une majoration de la rémunération de 100% des heures effectuées sur le dimanche
- un jour de récupération

**CONSIDERANT** que l'article L. 3132-20 du code du travail prévoit que, lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le travail dominical peut être autorisé par le préfet soit de manière prolongée soit de manière ponctuelle ;

### Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation sollicitée pour l'entreprise **MONOPRIX**, en vue d'obtenir une dérogation au principe du repos dominical **est accordée** permettant ainsi aux salariés volontaires de travailler les dimanches de janvier 2019;

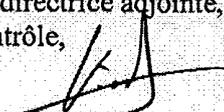
**Article 2** : Le présent arrêté est pris en complémentarité de l'arrêté municipal de dérogation au repos dominical qui a été pris.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 Besançon cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des pétitionnaires.

Besançon, le 02 janvier 2019

Pour le Préfet du Doubs,  
Et par délégation,  
La directrice adjointe, responsable de l'unité de  
contrôle,

  
Hélène VIAL

Service de la sécurité routière

25-2018-12-27-014

AGRÉMENT AE BAVANS CONDUITE (changement de  
propriétaire)

Direction Départementale des Territoires  
Coordination, Sécurité, Conseil aux Territoires  
Unité Education Routière

LE PRÉFET DU DOUBS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° 25-**

**portant sur la création de l'agrément relatif à l'exploitation  
des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur  
et de la sécurité routière**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 et R.213-2,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2018-10-08-019 du 8 octobre 2018 accordant délégation de signature à M. Christian SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires du Doubs et l'arrêté préfectoral n° 25-2018-10-10-002 du 10 octobre 2018 portant sur la subdélégation de signature,

Considérant la demande présentée par **Madame Gaëlle WOSNY épouse CHOUHIB** en date du 06 novembre 2018 en vue d'être autorisée à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Doubs,

**A R R E T E**

**Article 1er** - **Madame Gaëlle WOSNY épouse CHOUHIB** est autorisée à exploiter, sous le n° **E 18 025 0009 0**, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé **AUTO-ECOLE BAVANS CONDUITE** et situé **36 Grande Rue - 25550 BAVANS**.

**Article 2** - Cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3** - L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

**B / B1**

**Article 4** - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

**Article 5** - En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** - Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** - Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé **19 personnes**.

**Article 8** - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

**Article 9** - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 10** – Le directeur départemental des territoires du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Fait à Besançon, le

Le Préfet, et par délégation  
L'Adjoint au Directeur Départemental des Territoires

**Signé**

Didier CHAPUIS

CENTRE D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE  
39 rue du Docteur Mouras - 25000 BESANCON

Service de la sécurité routière

25-2018-12-27-015

Renouvellement AGRÉMENT AE MAISONNEUVE

Direction Départementale des Territoires  
Coordination, Sécurité, Conseil aux Territoires  
Unité Education Routière

LE PRÉFET DU DOUBS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° 25-**

**portant sur le renouvellement quinquénel de l'agrément relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 et R.213-2,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2018-10-08-019 du 8 octobre 2018 accordant délégation de signature à M. Christian SCHWARTZ, Directeur départemental des territoires du Doubs et l'arrêté préfectoral n° 25-2018-10-10-002 du 10 octobre 2018 portant sur la subdélégation de signature,

Considérant la demande présentée par **Monsieur Romain TRIBOLET** en date du 06 novembre 2018 en vue de renouveler l'agrément relatif à l'exploitation un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Doubs,

## **A R R E T E**

**Article 1er** - **Monsieur Romain TRIBOLET** est autorisé à exploiter, sous le n°E **13 025 0008 0**, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé **AUTO-ECOLE MAISONNEUVE** et situé **27 rue de Vesoul - 25000 BESANCON**.

**Article 2** - Cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3** - L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

**B / B1 / BE**

**Article 4** - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

**Article 5** - En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** - Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** - Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé **19 personnes**.

**Article 8** - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

**Article 9** - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 10** – Le directeur départemental des territoires du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Fait à Besançon, le

Le Préfet, et par délégation  
L'adjoint au Directeur Départemental des Territoires

**Signé**

Didier CHAPUIS

**CENTRE D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**  
39 rue du Docteur Mouras - 25000 BESANCON